

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Contrat d'objectifs 2015 - 2017

Entre l'Etat et l'établissement public du parc national du Mercantour

Contrat d'objectifs 2015-2017 - Pare rianional de National de la contrat de la contrat

A. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

LE MASSIF DU MERCANTOUR

Culminant au sommet du Gélas à 3143 m, le massif du Mercantour est un espace de haute montagne tout proche de la Méditerranée. Embrassant 8 vallées aux caractères distincts, c'est une région de contrastes, aux paysages variés et à la diversité physique et biologique exceptionnelle, sous la quadruple influence alpine, méditerranéenne, ligure et provençale.

Tous les étages de végétation y sont représentés avec près de la moitié des 4200 espèces végétales connues en France métropolitaine, dont une quarantaine endémiques. 197 espèces de vertébrés y sont présentes, dont 150 protégées au niveau national, 62 au niveau international et 53 inscrites dans le livre rouge des espèces menacées en France. Le Mercantour abrite 58 espèces de mammifères avec en particulier les 6 ongulés sauvages présents en France métropolitaine et le loup dont le retour naturel remonte à 1992, ainsi qu'une avifaune d'exception.

LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Le parc national du Mercantour (PNM) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif sous la tutelle du MEDDE (Direction de l'eau et de la biodiversité). Créé en 1979, il est le sixième en date des 10 parcs nationaux français. Son budget est de 6,4 M€ en 2015, avec un plafond d'emplois fixé à 79 ETP au 31/12/2015.

Le territoire du parc national s'étend sur 28 communes dont 22 dans les Alpes-Maritimes et 6 dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec 25% en surface dans ce département. 21 communes soit 75 % d'entre elles ont décidé d'adhérer en 2013 à la charte du parc qui a été approuvée par décret du 28 décembre 2012.

Sa zone de cœur s'étend sur 68 500 ha dans 27 communes et son aire optimale d'adhésion couvre 146 300 ha. La population résidente compte 18 000 habitants, intégralement en aire optimale d'adhésion.

L'ensemble de la zone de cœur est classée en Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et une partie est classée au titre de la Loi de 1913 sur les monuments historiques et de la loi de 1930 sur les sites pour son patrimoine culturel (vallée des Merveilles).

Dans les Alpes-Maritimes le territoire du parc national représente la moitié du Haut Pays, en surface comme en population et la moitié des communes font partie de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le parc national dont le siège est à Nice, était jusqu'à présent implanté sur son territoire en 7 secteurs. Cette organisation est en cours d'évolution vers 5 services territoriaux, dont 4 pour les Alpes-Maritimes et 1 pour les Alpes-de-Haute-Provence.

Le Préfet des Alpes-Maritimes assure le rôle de Commissaire du Gouvernement.

Le parc national est jumelé depuis 1987 avec le parc naturel italien Alpi Marittime (PNAM), autrefois appelé Argentera et avec lequel il est frontalier (province de Cuneo). Disposant d'un passé commun puisqu'ils sont tous deux héritiers de la réserve de chasse royale créée en 1859 par Victor Emmanuel II, les deux parcs se sont engagés dans une coopération exemplaire avec l'adoption d'un plan d'action commun en 2006 et la création en 2013 d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

B. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 - Eléments de contexte

Le présent contrat d'objectifs survient à une période marquée à la fois par la dernière phase de la réforme des parcs nationaux issue de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, par la poursuite de la réforme des politiques publiques et par la perspective de la création de l'Agence française pour la biodiversité.

La réforme des parcs nationaux a vu successivement la révision du décret fondateur du parc national (décret publié le 29 avril 2009) accompagnée de l'installation d'un conseil d'administration recomposé, puis l'élaboration, en concertation avec les acteurs du territoire, de la première charte du parc national (approuvée par décret du 28 décembre 2012). Cette charte est destinée à structurer la politique de l'établissement et les relations avec ses partenaires pour les 15 prochaines années, tant pour la protection du cœur du parc (pour laquelle la charte fixe des *objectifs*, au nombre de 17, déclinés ensuite en *actions contractuelles*, au nombre de 24 et précise l'application de la réglementation spécifique en 37 *modalités*), que pour le développement durable de son aire d'adhésion (pour lequel la charte fixe des *orientations*, au nombre de 12 et déclinées ensuite en 50 *mesures*). L'adhésion des communes en 2013 a fait entrer l'établissement dans la phase de mise en œuvre de la charte avec la préparation et la signature des premières conventions d'application pour une première période de 3 ans.

La réforme des politiques publiques de l'Etat élargie à ses opérateurs a pour objectif une plus grande maîtrise budgétaire et une rationalisation des moyens financiers et humains.

La charte et la recherche d'une optimisation des moyens se traduisent pour le Parc national du Mercantour par une évolution forte des compétences, des métiers et de l'organisation de l'établissement, avec la mise en place de l'organisation cible qui a été définie en 2013 et la poursuite des mutualisations interparcs engagées avec Parcs nationaux de France qui représente la tête de réseau des parcs nationaux depuis la loi de 2006.

L'évolution du contexte territorial est en outre marquée par le renforcement de la coopération transfrontalière avec Alpi Marittime, avec des projets phares sur le territoire des deux parcs, comme l'inventaire biologique généralisé. La création en 2013 du groupement européen de coopération territoriale (GECT) ouvre une nouvelle période dans la coopération des deux espaces, avec en perspective le portage commun des prochains programmes européens et la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des biens naturels.

2 - Bilan du précédent COB

Rappel des grands objectifs sur la période

Le contrat d'objectifs 2012-2014 prévoyait plusieurs grands objectifs qui peuvent être synthétisés comme suit :

- la finalisation de la charte puis son explication pour faciliter l'adhésion des communes et en favoriser la mise en œuvre, la préparation des textes en découlant (réglementation du conseil d'administration ou du directeur, conventions d'application avec les communes, contrats de partenariats avec les autres opérateurs);
- la structuration des connaissances sur les patrimoines naturel, culturel et paysager du parc et leur mobilisation dans un but de gestion ; cette démarche amorcée sur les périodes des précédents contrats d'objectifs doit aboutir à des gains en efficacité, notamment à des contributions renforcées à la protection des patrimoines via des portés à connaissance ou des interventions matérielles directes ;
- le développement et l'animation de partenariats avec les acteurs du territoire pour mettre en œuvre des projets répondant aux objectifs et orientations de la charte, notamment sur des thématiques telles que l'agriculture, la gestion forestière, les activités de pleine nature, le tourisme ;
- la poursuite dans l'amélioration de l'offre pédagogique et de son articulation avec les actions et support de communication ;
- l'aboutissement de la réflexion sur l'organisation cible, avec la formulation de pistes concrètes d'optimisation du fonctionnement de l'établissement.

Résultats

- la charte a été élaborée dans le délai imparti et le PNM figure dans la première vague des chartes de parcs nationaux approuvées ;
- le taux d'adhésion des communes à la charte est de 75 % ce qui est très satisfaisant et en concordance avec la moyenne nationale des adhésions;

Bilan du contrat

Pour autant, ce troisième contrat a globalement été rempli, comme le montrent les résultats ci-après détaillés et commentés pour les 24 objectifs et 9 domaines d'activité.

Le tableau synoptique suivant donne un aperçu de sa réussite globale : sur les 24 objectifs du contrat, 15 sont atteints voire dépassés, seulement 1 peut être considéré comme non atteint (programme immobilier, en raison des moyens insuffisants) et 8 comme partiellement atteints (atteinte de l'objectif limité à une ou deux années sur les trois).

Au-delà de la charte et de la réorganisation, plusieurs autres résultats apparaissent au travers d'opérations phares comme la structuration progressive des données naturalistes et leur production au service des bases nationales, la poursuite de l'inventaire biologique généralisé, la fin des travaux de rénovation du refuge de Bayasse, les fouilles archéologiques de la Tournerie, la réussite du site internet, la montée en puissance des outils pédagogiques, etc.

Au rang des réussites enfin, bien qu'elle n'ait pas constitué un objectif du contrat, on ne saurait occulter la création effective du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Parc européen/Parc europeo Alpi Marittime-Mercantour », qui a vu le jour en 2013.

Domaine activité	N° objectif	Intitulé objectif	Réalisation	Commentaire
1. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE	1	Assurer un niveau de surveillance et de police adapté aux enjeux de l'espace classé en parc national		Objectifs atteints en 2012 seulement Baisse effectifs gardes-moniteurs
DE L'ENVIRONNEMENT	2	Poursuivre l'animation des missions de police à l'échelle de l'établissement et intégrer progressivement ces missions dans les plans de contrôle de police de l'environnement en département		Insertion missions PNM dans les plans de contrôle départementaux
	3	Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion du territoire du parc national, et à la participation à des réseaux de suivis nationaux en tant que territoire de référence	0	Stratégie scientifique validée et déployée
2. Connaissance et	4	Mettre à disposition les outils modernes de saisie de données et de restitution du territoire élargi au Parco naturale Alpi Marittime	0	Structuration du SIG et déploiement des outils nomades
SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET	5	Mettre en place les dispositifs permettant le suivi du patrimoine (naturel)	©	Progrès dans la structuration des données Niveau important de données remontées à l'INPN suite à l'ATBI notamment
PAYSAGER	6	Mettre en œuvre le programme d'inventaire et d'étude du patrimoine culturel, matériel et immatériel		Chantier phare = fouilles de la Tournerie
	7	Construire un observatoire des paysages et le mettre en œuvre		Objectifs atteints en 2012 et 2013, outil en cours de déploiement
3. PARTICIPATION À	8	Favoriser la réalisation de recherches dans les domaines prioritaires à l'échelle nationale		Objectifs atteints
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	9	Poursuivre la mise en œuvre du projet d'inventaire biologique généralisé (ATBI+M)		Poursuite du projet sur des milieux ciblés
4. Etudes et ingénierie en soutien au développement local durable	10	Soutenir les projets de développement local s'inscrivant dans la future charte	©	Investissement important de l'établissement mais les élections municipales ont fait prendre du retard dans l'élaboration des conventions d'application. Manque de moyens pour recruter le chargé de mission charte.
5. Interventions sur Le patrimoine Naturel, culturel et	11	Maintenir, améliorer ou valoriser l'état du patrimoine naturel	0	Nombreuses actions conduites sur les espèces, les peuplements et les habitats
	12	Mettre en œuvre des interventions sur le patrimoine paysager en application de la charte	\odot	Projet ALCOTRA Paysages mené à bien
PAYSAGER	13	Identifier les zones et thèmes à enjeux et élaborer une stratégie d'intervention sur le patrimoine culturel		Stratégie pas encore définie mais valorisation importante des actions conduites dans le PIT culture

6. CREATION ET	14	Disposer d'infrastructures de qualité		Achèvement travaux refuge de Bayasse Maintien de l'effort sur les sentiers malgré la baisse des moyens	
D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	15	Améliorer l'accessibilité aux infrastructures d'accueil du parc national	(1)	Objectifs atteints en 2012 et 2013, mais manque de moyens en 2014	
7. PRESTATIONS D'ACCUEIL, D'ANIMATION ET DE PÉDAGOGIE	16	Développer les actions de sensibilisation de la population à la conservation des patrimoines naturels et culturels et au développement durable		Objectifs atteints en 2012 et 2013, non atteints en 2004 en raison de la fermeture pour travaux de la maison du Parc de Tende	
	17	Maintenir le niveau de fréquentation des lieux d'accueil		Bilan mitigé car d'un côté les outils pédagogiques se développent fortement, de l'autre les moyens pour rénover les lieux d'accueil et les tenir ouverts diminuent	
8. Création de supports de communication et de pédagogie	18	Renforcer la communication, notamment locale sur le parc national		Objectif dépassé (fréquentation site internet) de p de 70 %	
	19	Diversifier les outils de communication / pédagogie et les cibles	0	Forte progression des outils, en application de la stratégie éducation à l'environnement approuvée en 2013	
9. Soutien et Management	20	Développer la démarche d'écoresponsabilité au sein de l'établissement public		Plafonnement des résultats après un beau démarrage, lié au manque de moyens pour le suivi et à un système de location des véhicules imposé à l'établissement qui n'a pas généré d'économies	
	21	Mettre en œuvre un plan de réorganisation de l'Établissement public pour la mise en œuvre de la charte en tenant compte des contraintes sur les moyens		Organisation cible validée par le CA et déployée en 2014 pour l'essentiel	
	22	Optimiser le dispositif de pilotage global de l'établissement		Gros efforts pour la tenue des tableaux de bord.	
	23	Mettre en œuvre concrètement le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2010-2015	8	Moyens financiers insuffisants pour réaliser l'intégralité du SPSI approuvé et tenir son calendrier	
_	24	Mettre en œuvre concrètement le Schéma Directeur du Système d'Information		Opération phare = visioconférence	

3 - Priorités des pouvoirs publics

Le contrat d'objectifs des établissements publics de parcs nationaux s'inscrit au confluent de trois grandes orientations portées par la tutelle :

1 - inscrire les actions menées dans les principes fondamentaux des parcs nationaux (dont la mise en œuvre des chartes) tout en respectant les doctrines établies par la tutelle

Les principes fondamentaux des parcs nationaux, définis par l'arrêté du 23 février 2007 constituent la colonne vertébrale de l'activité des parcs nationaux. La note tutelle du 5 mars 2014 s'inscrit dans cette logique et définit le cadre d'action des établissements publics de parcs nationaux au regard du contexte économique actuel et propose d'établir des priorités stratégiques parmi les missions de l'établissement à accomplir et d'orienter l'action des établissements vers une diversification des modes d'intervention via l'élargissement des partenariats locaux.

Ces axes sont développés plus en détail dans chaque domaine d'activité.

2 - viser l'excellence environnementale au niveau du territoire et de la gestion des établissements publics de parcs nationaux

De par leurs capacités d'action sur leurs territoires et leur statut d'opérateurs du MEDDE, les parcs nationaux sont à même d'être des fers de lance en matière d'innovation sur des domaines dont l'importance ne va cesser de croître dans les années à venir, à savoir l'érosion de la biodiversité et ses modifications intrinsèques en lien avec les changements climatiques ; et les nécessaires transformations de la société et son passage à une économie de plus en plus décorrélée des sources d'énergie fossiles via la transition énergétique. A cet effet, au moins deux actions innovantes , que ce soit dans le champ de la recherche appliquée ou de l'ingénierie publique, l'une entrant dans le champ des politiques de biodiversité, l'autre dans le champ des politiques de transition énergétique / changements climatiques devront être portées par l'établissement public de parc national au cours du COB. Des protocoles d'acquisition de connaissances devront également porter sur ces thématiques.

3 - anticiper les évolutions du contexte administratif et budgétaire

Le paysage des opérateurs œuvrant en faveur de la biodiversité évolue. L'un des principaux changements au cours des prochaines années sera la création de l'Agence française pour la biodiversité, avec laquelle des moyens et services seront mis en commun. Par ailleurs, les objectifs de réduction des déficits publics imposent une maîtrise accrue des financements de l'Etat accordés à ses opérateurs.. Ces deux évolutions amènent les établissements publics de parcs nationaux à s'adapter en modifiant leur organisation et leur fonctionnement. Cela devra notamment se traduire par davantage de mutualisation entre eux et avec PNF puis l'AFB et par une recherche d'excellence dans la gestion budgétaire de chaque établissement. La note tutelle du 26 décembre 2014 décrit de fait les principes d'une maîtrise des enveloppes budgétaires, qui s'inscriront dans une trajectoire financière de l'établissement annexée au présent COB et encourage les établissements à mobiliser des ressources externes.

Par ailleurs, le souhait de la tutelle est de contractualiser avec les opérateurs une proportion des moyens humains disponibles pour les activités qu'elle estime comme relevant d'une priorité stratégique. Ainsi, un indicateur régulièrement utilisé dans les pages qui suivent sera : « % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) - par rapport aux effectifs totaux ».

4 - Stratégie de l'établissement sur 2015-2017

Les orientations du PNM s'inscrivent dans la continuité de celles adoptées sur la période 2012-2014 et peuvent être formulées ainsi :

Réussir la mise en œuvre de la charte :

Les trois années à venir doivent voir se concrétiser le projet de territoire, que ce soit :

- · la signature d'une convention d'application avec chacune des communes adhérentes ;
- le fonctionnement effectif du CESC et du comité d'évaluation de la charte :
- l'élaboration et la signature de contrats de partenariat avec les acteurs clefs du territoire ;
- la réalisation d'actions concrètes pour la protection des patrimoines (forêts en libre évolution, réserves intégrales, gestion des lacs, des zones humides et des cours d'eau, actions en faveur des espèces emblématiques, réflexion sur la gestion de la vallée des Merveilles...), la conciliation des usages (mesures agri-environnementales, actions sur les sports de nature, cueillette, exploitation forestière, hydroélectricité...);
 - ou le développement durable (diversification et valorisation des produits agro-pastoraux, accompagnement de l'écotourisme, marque Parc national, éducation au développement durable...).

A l'adhésion possible fin 2015 des 7 communes n'ayant pas délibéré favorablement en 2013, s'ajoute l'enjeu d'extension du périmètre du PNM à la commune de Barcelonnette, ville portée vers les vallons majeurs du nord du parc, chef-lieu et facteur de dynamisme de la vallée de l'Ubaye.

Protéger et promouvoir un espace transfrontalier d'exception :

La candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO comme bien naturel est le projet phare de cet espace, qui s'élargit désormais au-delà du binôme PNM/PNAM.

Outre cette démarche, le GECT devra porter un nouveau plan d'action commun, support de la mobilisation de fonds européens nécessaires à la réalisation des projets des deux établissements et des communes adhérentes pour ce qui concerne le PNM.

- Inscrire l'établissement dans une nouvelle logique d'action :

Les efforts de mise en place de la nouvelle organisation seront poursuivis pour adapter les équipes du parc au triple défi de la mise en œuvre de la charte, et des perspectives de création de l'Agence française pour la biodiversité.

Au-delà de l'ajustement de l'organigramme, l'établissement devra renforcer les mutualisations avec les autres parcs (particulièrement avec les parcs alpins) et mettre en place de nouvelles modalités de travail, en faisant monter en compétence ses agents sur le travail en mode projet, la programmation en temps, les techniques de concertation et la conduite de démarches partenariales.

Le plein fonctionnement des instances de gouvernance et de conseil de l'établissement doit permettre de mieux faire connaître l'action du parc, notamment par les communes et autres partenaires, et d'aboutir à une meilleure appropriation de cette action par le territoire.

C. DOMAINES D'ACTIVITE

1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES CLASSES EN PARC NATIONAL

L'objectif stratégique de la tutelle en matière de connaissances est de développer les processus de travail communs entre plusieurs établissements, et de recentrer sur les connaissances qui contribuent directement à l'ambition de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le versement ou le référencement des données dans les recueils nationaux est également une priorité stratégique. La tutelle demande aussi à ce que dans les protocoles d'acquisition, au moins trois portent en tout ou partie, sur les changements climatiques, la transition énergétique et la conservation

de la biodiversité.

Les activités regroupées dans le domaine 1 sont le fondement de l'action du Parc. Elles conditionnent sa capacité à agir, que ce soit pour la protection et la gestion des milieux, pour l'éducation à l'environnement, pour la réalisation d'aménagements divers (dont sentiers), pour le soutien au développement local. A ce jour, elles reposent pour une grande part sur l'action réalisée en régie par les agents du parc, notamment par les équipes de terrain impliquées dans la collecte des données de base. Quelques moyens financiers sont également mobilisés pour assurer les différentes contributions du parc aux réseaux régionaux ou nationaux tels que l'Observatoire des galliformes de montagne, l'IBM... Enfin, la gestion des données produites est déterminante tant pour remplir les obligations de l'établissement vis-à-vis du SINP (et autres partenaires) que pour donner une utilité directe de cette information pour la gestion.

ACTIVITES

1-1 - Acquisition de connaissances

La stratégie d'acquisition et de valorisation des connaissances sur la faune, la flore et les habitats a été validée par le conseil d'administration en novembre 2013. Les actions conduites sur la période 2015-2017 s'inscriront dans le cadre de cette stratégie pour ce qui concerne le patrimoine naturel et plus particulièrement pour l'activité de l'axe 1 de la stratégie scientifique du parc : « Poursuivre l'amélioration de la connaissance naturaliste et scientifique des espèces et des habitats ». Cet axe couvre la participation à des réseaux nationaux, régionaux ou européens, ainsi que l'accompagnement d'actions de recherche définies à ces échelles qui demandent à s'appuyer sur des territoires de référence tels que les parcs

nationaux. Une des actions prioritaires au sein de cet axe sera de finaliser l'analyse et la modernisation des protocoles de collecte, dans un cadre concerté (PNF – parcs nationaux de montagne). Une activité importante sera également de faciliter la mobilisation de cette connaissance en caractérisant les espèces recensées dans les bases de données (rareté, valeur patrimoniale...) pour une meilleure prise en compte dans la gestion.

Dans cette optique d'acquisition de connaissances, le PNM prévoit de développer un outil supplémentaire de saisie mobile et web pour les invertébrés (odonates, lépidoptères, orthoptères, etc.). Cet outil de saisie cartographique s'additionnera à ceux déjà existants pour la faune (vertébrés) et la flore. L'idée finale est de constituer un jeu de données supplémentaires permettant d'alimenter la plate-forme nationale du SINP et d'enrichir les porter à connaissance dans le cadre d'études d'impact. Le PNM s'appuiera sur les technologies « aigle générateur » et « aigle mobile » pour développer cet outil.

Sur la période 2015-2017, le parc poursuivra la mise en œuvre d'une trentaine de protocoles visant à compléter la connaissance et dont plusieurs sont organisés à une échelle inter-parc ou nationale.

La liste de ces protocoles est en annexe, mais on peut tout particulièrement citer :

- Poursuite de l'ATBI (accueil de spécialistes/chercheurs indépendants en taxonomie ; tous taxons faunistiques) (C)
- Gypaète barbu : suivi de couples reproducteurs, veille de la population de Gypaète (Contact), journée (Monitoring) "Arc Alpin" (C)
- Veille et inventaire "Chiroptère" (gîtes de reproduction) prospection sites à enjeux (lien PRA) (C)
- Veille et inventaire "Chiroptère" gîtes d'hivernage prospection sites à enjeux (lien PRA) (C)
- Réseau "Loup Lynx" (ONCFS) : suivi "hivernal" Traces et Indices de présence, suivi estival du succès de la reproduction par la technique des hurlements provoqués (facultatif) (C)
- Flore "habitats/espèces" Réseau "Conservation (CBNA) : suivi "Reine des Alpes" (vallon du Lauzanier / tous les 5 ans) (à faire en 2015) (C)
- Flore "habitats/espèces" Réseau "Conservation (CBNA) : Suivi des espèces de l'habitat "Caricion bicoloris atrofuscae" (C)
- Galliformes Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM): suivi de la population de Tétras Lyres (au chant) / zoom sur zones à enjeux « Chasse », suivi de la reproduction du Tétras-lyre avec chien d'arrêt (dont Salèse) (C)
- OGM : suivi de la population de Lagopède alpin (C)
- Protocole de suivi des effets de l'arrêt de l'alevinage dans certains lacs (en cours de définition et d'organisation) (I)
- Veille "animaux morts" (Application du protocole de veille sanitaire passive lors de différentes missions, collecte, analyse) (C)
- Protocoles de suivi des effets de la réglementation dérivée (cueillette, parapentes...) (en cours de définition et d'organisation) (I)

Il est à noter que tous ces protocoles d'acquisition de connaissances sont centrés pour l'essentiel sur les "espèces". Il apparaît que cette grille de lecture ne suffit pas en soi pour apprécier tout ce qui se passe sur le terrain. La mission du parc est de contribuer à préserver et même à augmenter la diversité biologique sur son territoire. Cette diversité repose sur celle des espèces mais aussi sur l'hétérogénéité des écosystèmes. Une réflexion sera conduite pour étudier l'opportunité de mettre en œuvre des protocoles d'étude du devenir de certains écosystèmes modelés par l'activité humaine comme les habitats dont la conservation et la restauration sont financés (Habitats Natura 2000). Il en est de même de l'étude de l'évolution des paysages, dans le contexte du changement climatique notamment. Celle-ci devrait permettre de vérifier si les actions mises en œuvre conduisent aux

objectifs recherchés. En effet, il n'y a pas de frontière stricte entre espaces naturels et espaces "travaillés"/impactés/valorisés par l'Homme et il se trouve que de nombreux écosystèmes ont été largement construits sur des interventions humaines (agro-pastoralisme pour l'essentiel mais pas seulement) et que l'uniformisation de certaines pratiques, l'abandon de certaines autres et les dynamiques naturelles peuvent conduire à de l'uniformisation et donc finalement à une réduction de biodiversité. En complément de la connaissance des habitats, ce sont les conditions de la « fabrication » continue des paysages qu'il serait intéressant d'étudier et caractériser pour élaborer une stratégie visant à consolider si possible cette diversité. En réalité cela se fait de manière empirique par les agents du parc à travers des décisions (par ex rétablir de la fauche ou maintenir des prés-bois assez ouverts pour les tétras). Il s'agira donc de consolider cela par des protocoles nouveaux et même d'imaginer des outils de simulation prospective permettant de « visualiser » l'évolution possible des paysages à partir des dynamiques (naturelles et humaines) en cours. On pourra ainsi agir, si nécessaire, pour corriger/adapter des évolutions non souhaitables.

Sites à enjeux :

D'autres protocoles seront éventuellement mis en œuvre (en fonction des financements externes), notamment sur les « sites à enjeux » définis en 2013-2014, voire sur les sites potentiellement retenus comme projets de réserves intégrales et ce, en fonction de critères de patrimonialité, de menaces existantes ou potentielles, d'enjeux socio-économiques et de la possibilité d'y mobiliser des outils de gestion :

- sur les milieux forestiers : protocole « Syrphidés », inventaires sur les groupes spécialistes (coléoptères saproxyliques), inventaire chiroptères forestiers ;
- sur les milieux agro-pastoraux : protocole(s) associés aux mesures de protection des troupeaux et/ou à la vulnérabilité face à la prédation, inventaire papillons diurnes (sur les prés de fauche/prairies/alpages à enjeux), protocole sur les coprophages, protocole Agrifaune "Diagnostic de l'habitat potentiel de reproduction du Tétras Lyre en Alpages";
- sur les zones très fréquentées en hiver par ceux pratiquant les raquettes et les skieurs de randonnée : protocole OGM « Diagnostic de l'habitat d'hivernage du Tétras-lyre » et mise en place éventuelle de zones de quiétude.

Des cartographies d'habitats, notamment ceux pour lesquels le PNM a une forte responsabilité de conservation, pourront être réalisées sur ces sites. L'état de conservation de ces habitats remarquables et les conditions de maintien de leur diversité pourront également être appréciés afin d'en conclure les mesures de préservation ou de restauration adéquates.

L'élaboration de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO des « Alpes de la Mer » va également générer de nouvelles informations puisque les connaissances existantes pour le territoire vont être rassemblées, organisées, mises en valeur sous des formes nouvelles et pour des thématiques encore peu abordées par le PNM (géologie en particulier).

Des protocoles concernant le patrimoine culturel et paysager pourraient également s'ajouter à la liste, en application de la stratégie d'acquisition et de valorisation des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel qui devra être finalisée et validée au cours de la période du COB. Une attention particulière y sera portée sur les liens homme-nature.

Pour les aspects paysagers, l'observatoire de la charte par le paysage (voir domaine 5) pourra également être valorisé comme une source de connaissances sur cette thématique.

1-2 - Administration et diffusion des connaissances

Cette activité se rapporte à l'axe 3 de la stratégie scientifique du Parc : « Consolider le système d'information en poursuivant l'organisation de la donnée et sa sécurisation ».

Afin de faciliter les porter à connaissance, l'outil de synthèse des données créé dans le cadre d'une démarche inter-parcs sera finalisé. Cet outil de synthèse de données permettra notamment de remonter, dans un outil de consultation, les données des partenaires mais également celles propres au PNM. L'extraction des fiches de consultation permettra de caractériser les observations avec les champs élémentaires d'échange (nom de l'espèce, coordonnées géographiques de l'observation, date de l'observation, nom de l'observateur).

Cette activité sera également en hausse du fait de la candidature UNESCO. Celle-ci va conduire à élargir les champs thématiques et géographiques couverts par les bases de données du Parc et devrait, à terme, conduire à une meilleure articulation entre les systèmes d'information des différents espaces protégés impliqués dans le projet.

Selon la disponibilité en temps, il serait intéressant de prévoir une diffusion des connaissances acquises vers un large public (communes, scolaires, grand public, socioprofessionnels, etc.). Cela permettrait de valoriser ces connaissances et permettre aux destinataires une plus grande appropriation de la notion « parc national = territoire de recherche et d'observation scientifique ».

1-3 - Contribution à des programmes de recherche

La mise en œuvre du projet d'inventaire généralisé de la biodiversité a permis au PNM de tisser des liens particulièrement étroits avec la communauté scientifique. Le territoire accueille régulièrement des programmes de recherche. Certains sont ponctuels et d'autres s'installent sur du moyen terme et sollicitent plus directement l'établissement. Parmi ceux-ci on peut notamment signaler le projet « Lacs sentinelles » qui a officiellement débuté en 2014 et qui implique plusieurs parcs nationaux, ainsi que PNF. En complément, des recherches sont régulièrement conduites avec l'appui du PNM sur les lacs de son territoire, notamment sur le lac d'Allos (DCE, reproduction de l'Omble chevalier, études sédimentaires...). Le Parc devrait ainsi continuer à délivrer annuellement entre 50 et 60 autorisations liées à des recherches ou à de l'acquisition de connaissances. Si le maître d'ouvrage (association GIEFS) obtient les financements nécessaires, le PNM maintiendra sa participation au protocole « Ozone » qui étudie les effets de la pollution littorale sur les milieux forestiers et constitue une approche de facteurs de suivi du changement climatique.

Pour ce qui concerne le patrimoine culturel, le parc contribuera, avec notamment les services du ministère de la culture et ceux du Conseil général des Alpes-Maritimes, à donner une nouvelle ambition pour la recherche dans la Vallée des Merveilles. Il s'agira de définir un nouveau cadre d'intervention scientifique, en cohérence avec la réflexion en cours sur la rénovation du bâti. Les fouilles entreprises sur le site archéologique de la Tournerie (commune de Roubion) contribuent directement à l'acquisition de connaissances sur la période concernée et les modes d'habitation et d'usage du territoire correspondant. Cette action partenariale entre le parc et l'Université d'Aix-Marseille (Centre Camille Julian) sera poursuivie. Il s'agira aussi de veiller, dans la mesure des moyens du parc, à poursuivre le soutien aux opérateurs actifs du patrimoine dans les vallées (musées des communes, services culturels intercommunaux, Pays d'Art et d'Histoire, associations culturelles (écomusée de la Roudoule, Sabenca de Valèia association AMONT, Maison musée de Colmars les Alpes ...) qui contribuent à rechercher, à la production et à la diffusion des connaissances sur les patrimoines.

INDICATEURS

Indicateurs 1-1	2015	2016	2017
1-1a: Nombre de protocoles d'acquisition des connaissances, d'études et de programmes de recherche impliquant le parc national (dont 3 programmes qui portent en tout ou partie, sur les changements climatiques, la transition énergétique et la conservation de la biodiversité)	30	25	25

Indicateurs 1-2			
1-2a : Nombre de données transférées annuellement au SINP	12 000	suivi	suivi
1-2b : Mise en place d'une cartographie dynamique pour l'accès aux données patrimoniales mises à la disposition du public (si pas disponible sur SINP-MNH)	Etude de faisabilité	Elaboration	Finalisation
1-2c : Taux de réponse aux demandes de porter à connaissance dans le cadre des projets, plans et programmes portés par l'Etat ou les collectivités	85 %	90 %	95 %

Indicateurs communs 1-1 / 1-2 / 1-3			
1a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) - tous protocoles, études et programmes confondus par rapport aux effectifs totaux	11 %	11 %	11 %
1b : % des coûts afférents hors masse salariale (tous protocoles, études et programmes confondus) * par rapport aux charges totales de fonctionnement	16,30%	16,30%	16,30%

* = crédits spécifiques + ratio de ventilation du fonctionnement général, affectable à cette activité

2 - PROTEGER ET RESTAURER UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER EXCEPTIONNEL

Ce domaine et le domaine 3, tels que définis dans la nouvelle nomenclature, sont fortement imbriqués. En effet :

- la gestion des autorisations et avis sur projet se rapporte au domaine 3, elle constitue néanmoins un des leviers majeurs de l'action de police (préventive pour l'essentiel) du Parc;
- les milieux naturels constitutifs du parc sont essentiellement agro-pastoraux (55% en cœur, 44% en AOA) et forestiers (28% en cœur, 45% en AOA). Les actions de gestion qui y sont conduites se font nécessairement au travers d'actions de régulation (cf. premier point) ou partenariales, puisque le parc n'est pas l'intervenant direct sur ces milieux. Même si les milieux aquatiques (zones humides, lacs et cours d'eau) représentent des surfaces moins importantes, ils sont également impactés par diverses activités humaines et le rôle du PNM y est semblable. Seuls les milieux rocheux semblent impactés de manière plus ponctuelle.

Toutefois, pour respecter la nomenclature convenue en inter-parcs, ne sont présentées dans le domaine 2 que les actions de police rattachées au contrôle, les actions de conservation liées à certaines espèces emblématiques et certaines actions sur le patrimoine culturel et les paysages. Les actions liées aux espaces agro-pastoraux et forestiers sont renvoyées au domaine 3.

Pour la période 2015-2017, ce domaine d'activité reste important pour le parc national, puisque plus de 15% du temps de travail disponible y seront consacrés. Outre les actions de surveillance, de régulation et de contrôle, qui sont indispensables à la protection du cœur, les actions marquantes dans ce domaine d'activité porteront sur l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB « cœur de parc » et sur les espèces emblématiques du parc comme les galliformes de montagne (notamment le tétras-lyre) et les espèces réintroduites (Gypaète et Bouquetin). Des actions seront également conduites sur le patrimoine culturel et paysager, en application de la stratégie correspondante qui sera adoptée en début de période.

Dans le cadre de la réorganisation des services, un poste à temps plein a été dégagé spécifiquement pour suivre et animer le volet réglementaire de l'action du parc. Transversal, il a également pour mission de coordonner le partage des connaissances et avis pour tout projet susceptible d'impacter le patrimoine du territoire parc (zone cœur et aire optimale d'adhésion). Une procédure interne d'instruction des demandes d'autorisation et d'avis a été mise en place, associant systématiquement les services territoriaux, le service connaissance et gestion du patrimoine et en tant que de besoin, le conseil scientifique. Adaptative, cette procédure repose sur des « fiches navettes » renseignées et signées de chaque contributeur ; elles permettent de conserver la trace des avis et de les rendre consultables jusqu'à l'édition de la décision finale.

Sur la même base interne, le parc développe également les porter à connaissance des données naturalistes, en amont des projets soumis à évaluation Natura 2000 ou étude d'impact environnemental.

Un effort particulier se développe enfin à l'attention des résidents et usagers de la zone cœur, en matière de communication sur les enjeux et d'accompagnement au respect de la réglementation qui y est liée (cf.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5).

Cet investissement préventif devrait permettre d'ouvrir des espaces de négociation avec les demandeurs et de contribuer à l'amélioration environnementale de leurs projets ou de leur(s) activité(s).

ACTIVITES

2-1 - Surveillance du territoire et des usages

Le parc maintiendra sa participation aux travaux des MISEN 04 et 06, ainsi qu'au CODEB et au COPOLEN 06 et à la MIPE 04. Il veillera à faire inscrire l'activité de police du PNM dans les plans de contrôle départementaux. Il s'efforcera d'organiser des missions conjointes avec la gendarmerie, les DDT(M), l'ONCFS et l'ONEMA dans ce cadre. Le Parc s'assurera également du maintien d'échanges réguliers avec les parquets et cherchera à établir un lien similaire avec les officiers du ministère public.

L'animation du groupe police interne au PNM sera poursuivie, avec notamment pour objectif la préparation et l'adoption de la réglementation dérivée du décret et de la charte restant à prendre (réglementation de l'usage du feu à des fins agricoles, pastorales ou forestières, prise de vues et de sons d'animaux non domestiques, circulation et stationnement des véhicules motorisés pour les personnes exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière, entraînement pour les activités de secours, de sécurité civile, de police et de douanes, réglementation des activités sportives et de loisirs). En lien avec les résultats des suivis évoqués au paragraphe 1.1, ce groupe sera également susceptible de proposer des évolutions aux réglementations élaborées en 2013-2014 (cueillette, vol à voile et vol libre...).

Un travail d'élaboration de formulaires et de fiches explicatives d'aide aux demandeurs d'autorisation sera entrepris. En complément des textes réglementaires, le parc s'appuiera sur le CS et le CESC pour établir une doctrine de l'établissement sur certaines activités réglementées ou soumises à autorisation pour lesquelles les textes laissent le champ à l'interprétation (activités commerciales, agricoles, manifestions publiques...).

Les possibilités de police administrative offertes par l'ordonnance n°2012-34 d'harmonisation des polices du code de l'environnement seront mises en œuvre de façon plus fréquente, en accord avec les parquets et le cas échéant, les préfectures (transaction pénale).

Il est aussi envisagé, sur la durée du COB, de mettre en place un réseau d'écocompteurs pédestres et routiers pour mesurer l'évolution des fréquentations et des usages dans la durée (par ex : Lauzanier, Lac d'Allos, Bonette...). Le recueil et le suivi de ces données sont des préalables à la mise en œuvre d'éventuelles mesures nouvelles de gestion des fréquentations.

Le niveau de surveillance du territoire sera globalement maintenu, dans une logique donnant priorité à l'effort d'information et de prévention des infractions sans omettre la graduation de l'infraction et la mise en œuvre de la politique pénale. Pour limiter les effets des réductions d'effectifs sur cette activité, un effort de priorisation dans le temps et l'espace sera entrepris. Une stratégie de surveillance du territoire sera élaborée et déclinée à l'échelle de chaque service territorial, prenant ainsi en compte les enjeux spécifiques à leur territoire. Cela aura toutefois comme conséquence une dégradation de l'efficacité de la surveillance et de la prévention des dégradations sur le milieu naturel.

2-2 – Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)

Les références aux objectifs (en cœur) et orientations (en aire d'adhésion) de la charte pour cette activité sont nombreuses :

- Objectif IX : Maintenir ou restaurer l'habitat du Tétras-lyre
- Objectif XII : Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes, Saxifrage à fleurs nombreuses
- Objectif XIII : Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu
- Objectif XIV : Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver les dynamiques naturelles
- Orientation 2 : Préserver les milieux naturels et les espèces.

Pour ce qui concerne les espèces, les trois années de mise en œuvre du COB permettront de mettre en œuvre des actions en faveur du gypaète, des grands rapaces et des galliformes de montagne :

- mise en œuvre du projet LIFE+ GYPHELP: connaissance des espèces et de leur répartition, développement d'une application de cartographie web en partenariat avec le Parc National de la Vanoise et qui permettra de visualiser les problèmes de percussion et d'électrocution de l'avifaune (tétras-lyre, aigle royal, gypaète, etc.), que ce soit sur les lignes électriques ou les remontées mécaniques, avec équipement de câbles pour limiter les risques de percussion;
- instauration de zones de quiétude hivernale et/ou en période de cueillette pour protéger l'habitat du tétras-lyre ;
- actions d'entretien ou restauration de milieux favorables aux galliformes (selon les financements externes obtenus);
- étude sur les interactions vol libre / avifaune (selon les financements externes obtenus);
- participation au post-doc sur les aigles soutenu en inter-parc ;
- projet de nouveau lâcher de gypaète sur le site Alpi Marittime Mercantour grâce à l'appui de la Fondation Prince Albert II de Monaco;
- participation (veille) au plan de conservation de Pinguicula reichenbachiana Schindler, endémique des Alpes Maritimes et Ligures (CBNMED & IMBE).

Quant au Bouquetin, espèce protégée ayant bénéficié d'un programme de réintroduction réussi, il pourrait faire l'objet d'un accompagnement méthodologique, technique et logistique pour un nouveau renforcement de population dans le PNAM et qui semble nécessaire au regard des récentes analyses génétiques.

Pour ce qui concerne les milieux, visés par les objectifs VII, VIII et X de la charte, l'essentiel des actions se fera en interactions avec les activités agropastorales et forestières et sont, de ce fait, présentées dans le domaine d'activité 3. Néanmoins, une action transversale importante sera réalisée au
cours du COB pour évaluer le DOCOB du site « cœur de parc ». Les travaux menés avec les CBN alpin et méditerranéen concernant les habitats
naturels, leur cartographie et l'évaluation de leur état de conservation sont également à poursuivre afin d'orienter les actions du PNM en termes de
gestion des milieux naturels. De façon concomitante et en lien avec les services de l'État concernés, des modalités de renforcement du rôle du comité

de pilotage de ce site et du conseil d'administration seront recherchées. Elles pourront comprendre la mise en place d'un outil de suivi et de reporting N2000. Les efforts sur cette thématique seront plus particulièrement déployés en seconde partie de la période 2015-2017.

Enfin, le parc maintiendra sur la période sa participation aux actions inter-parcs de veille sanitaire, notamment sur les grands ongulés, les rapaces et les amphibiens.

Un certain nombre d'actions concernant les lacs, les zones humides, les cours d'eau seront poursuivies ou finalisées :

- restauration vers un fonctionnement plus naturel des lacs de montagne
- · partenariat avec les pêcheurs, les refuges, EDF
- · mise à jour de la BD Fiche Lac
- préservation ou restauration des zones humides face à la pression des troupeaux en partenariat avec les bergers
- suivi des projets de pico et micro centrales privées (débits réservés).

2-3 - Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

Les actions à conduire devront s'inscrire dans le cadre des objectifs IV, V, VI et XV, XI, XVII, de l'orientation 1 et de la mesure 15 de la charte, ainsi qu'en cohérence avec la stratégie d'acquisition et de valorisation des connaissances sur le patrimoine culturel et paysager.

Projet phare sur la période, les fouilles archéologiques se poursuivront sur le site de la Tournerie (commune de Roubion) et seront complétées par la définition d'une stratégie de valorisation de ce patrimoine.

En tant que membre du comité de pilotage et gestionnaire de la subvention accordée par la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc accompagnera le projet de réhabilitation du bâti dans la vallée des Merveilles, en veillant en particulier à l'insertion paysagère.

En fonction des financements externes obtenus, des actions ponctuelles d'enlèvement de points noirs paysagers seront mises en œuvre, en complément de la poursuite du partenariat sur cette thématique avec l'association Mountain Wilderness.

INDICATEURS

Indicateurs 2-1				
		Surveillance milieux terre		
2-1a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directe concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	ment 7,5 %	7,5 %	7,5 %	
2-1b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	12,80%	12,80%	12,80%	
Indicateurs 2-2				
2-2a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	5,9 %	5,9 %	5,9 %	
2-2b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	2,20%	2,20%	2,20%	
2-2c : Taux de réalisation des actions du programme d'action pluriannuel de la charte en rapport avec cette activité.	30%	60%	100%	
Indicateurs 2-3				
2-3a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	1,8 %	1,8 %	1,8 %	
2-3b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	1,40%	1,40%	1,40%	
2-3c : Taux de réalisation du programme d'action pluriannuel de la charte en rapport avec cette activité	30%	60%	100%	

3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif stratégique de la tutelle en matière de développement durable territorial porte sur le rôle de l'établissement public : priorité doit être donnée à l'ingénierie de projet en appui aux maîtres d'ouvrage, de manière à limiter les situations où l'établissement public est lui-même maître d'ouvrage. Parmi les dix champs thématiques que recouvre ce domaine d'activité à l'échelle nationale, le tableau ci-dessous précise ceux qui sont prioritaires pour le parc national du Mercantour.

	Agriculture	Forêt	Tourisme	Chasse / pêche de loisirs	Aménagement/ urbanisme	Patrimoines culturels	Ressource en eau	Transition énergétique/ climat
Mercantour	X	X	X		Х			

La relation partenariale avec tous les acteurs qui vivent et interviennent sur le territoire est au cœur de la charte. Ce domaine d'activité sera donc de première importance pendant la période 2015-2017. De nombreuses actions pourront être identifiées dans les conventions d'application avec les communes ou les contrats de partenariat passés avec d'autres structures.

ACTIVITES

3-1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont MAET et autres mesures du second pilier de la PAC, prairies fleuries, contrats Natura 2000, ...).

Les principales références dans la charte sont les objectifs VIII et XI en cœur et l'orientation 5 en aire d'adhésion. Les autres objectifs en lien sont VI, IX, XIV, XII ainsi que l'orientation 2.

Le projet agri-environnemental et climatique (PAEC) en cours de définition constituera un cadre d'action structurant pour l'action du parc sur la thématique agro-pastorale. Les milieux principaux visés sont les alpages, les zones intermédiaires, les prairies permanentes. Les châtaigneraies, les oliveraies et le maraîchage seront également concernés. Le PAEC priorisera les habitats au sein de ces milieux et les sites les plus remarquables

et/ou vulnérables d'un point de vue naturaliste et précisera notamment les objectifs du parc en termes de contrats à passer avec les éleveurs sur le territoire.

Le parc continuera à participer aux CRAEC et CDOA et accompagner l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations viables.

Il continuera à appuyer, dans la mesure de ses moyens, la réalisation d'analyses techniques et la formulation de conseils pour l'élaboration et le renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturage sur les estives, en concertation avec les communes, les DDT(M), les partenaires agricoles et l'ONF quand celui-ci est concerné.

Si les financements nécessaires sont obtenus, le parc poursuivra l'organisation du concours « prairies fleuries », au moins tous les 2 ans, et autant que possible selon une logique transfrontalière associant le PNAM.

Pour faciliter les échanges avec les acteurs du territoire impliqués dans l'agro-pastoralisme, la commission agriculture durable du CESC sera réunie régulièrement.

Enfin, une activité importante sera la recherche de crédits externes pour mener à bien les projets inscrits dans les conventions d'application (diversification des activités agro-pastorales, optimisation de l'usage de la ressource fourragère, valorisation des espaces intermédiaires, lien agriculture/activité éco-touristique...) ainsi que dans les objectifs de la charte pour ce qui concerne l'articulation entre production agro-pastorale et protection du patrimoine naturel et culturel.

Le PNM continuera à accompagner l'aménagement des alpages et zones intermédiaires (financements de diagnostics pastoraux, négociations auprès des communes pour la construction de cabanes pastorales ou d'installations d'abreuvoirs, facilitation et accompagnement dans les procédures d'autorisation du PNM) avec comme objectif de mieux préserver la biodiversité.

Deux études vont a priori être conduites en 2015 : « Alpages et Zones Humides » et « Coprophages (retours sur pratiques agropastorales) ».

L'accompagnement de projets innovants est aussi envisagé comme en agro-écologie (AlpGrain...) avec une application concrète sur le territoire.

Un dossier de communication sur l'agropastoralisme sortira en 2015.

Marque

Des actions d'appui aux filières courtes et de qualité seront développées, notamment un test de déploiement de la marque « esprit parc national » sur certains services et produits : hébergement, activités de pleines nature, viande, fromage, miel, ainsi que l'accompagnement aux projets des communes d'unités de transformation du lait, au travers de la recherche de financements externes pour ces réalisations.

Le déploiement de la marque pour les produits agro-alimentaires sera construit dans la mesure du possible en lien avec les réflexions en cours dans les vallées pour le soutien aux filières courtes.

Loup (voir focus spécifique ci-après)

Le PNM continuera à s'impliquer dans la gestion de la thématique prédation : participation au groupe national loup et à ses groupes de travail ainsi qu'aux comités départementaux, réalisation des constats sur le territoire du parc (cœur + aire optimale d'adhésion), participation à des études sur l'interaction loup/troupeaux (dans le cadre d'études définies au niveau national), prêt de matériel de protection, cofinancement d'infrastructures pastorales communales dans le cadre des conventions d'application.

3-2 Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois (dont mesures sylvo-environnementales, ...)

Le cadre d'intervention sur cette thématique est donné par les objectifs III et X en cœur et l'orientation 6 en aire d'adhésion, de la charte.

L'objectif pour la période 2015-2017 est de finaliser la démarche d'identification d'un réseau de forêts en libre évolution : inventaires complémentaires, transcription dans les documents de gestion et/ou mise en place de statuts de protection des espaces concernés (étude préalable à la création de réserve intégrale). L'atteinte de cet objectif est conditionnée à l'obtention de crédits externes qui seront recherchés dans le cadre de la programmation européenne 2014 – 2020. Cet exercice doit contribuer fortement à l'identification des réserves intégrales prévues par la charte (objectif III). Ce travail doit être conduit en collaboration avec les propriétaires et gestionnaires avec qui un important travail de communication et de sensibilisation doit être entrepris.

Un autre objectif sera de signer un contrat de partenariat avec l'Office national des forêts, en application duquel devra être finalisée la réflexion sur les critères environnementaux et paysagers à prendre en compte pour les coupes forestières en cœur. La procédure d'instruction et de suivi des autorisations de coupe doit continuer à être suivie et améliorée entre l'ONF et le PNM.

Des actions comme le projet d'exploitation et de débardage à cheval à l'ubac de Bayasse en partenariat avec l'ONF seront conduites. Celle-ci a, par exemple, comme double objectif de contribuer au maintien de milieux ouverts favorables aux tétras-lyre tout en permettant la fourniture de bois de chauffage aux habitants du hameau.

Une réflexion sur la labellisation des exploitants locaux qui respectent les prescriptions du PNM pour les chantiers forestiers (plutôt que labelliser les bois) sera conduite.

Dans le cadre de N2000, les propriétaires qui feraient le choix de laisser des îlots de sénescence seront accompagnés par le PNM pour établir des contrats forestiers « bois sénescents » ou d'autres types de contrats N2000 (débardage, prise en compte des enjeux tétras-lyre...).

Enfin, sur la période 2015-2017, pas moins de 7 aménagements forestiers entreront en révision ; le parc s'investira aux côtés des communes et de l'ONF afin d'assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux identifiés (faune, flore, milieux, paysages) et a minima, garantir leur compatibilité en zone cœur.

3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)

Ces activités ont pris une importance croissante dans les dernières années. Elles représentent à la fois l'une des modalités les plus « évidentes » de valorisation des patrimoines du parc et de sa notoriété, et un défi pour que ce développement ne compromette pas l'intégrité et la pérennité de ces mêmes patrimoines. Cette ambition est reprise dans l'objectif l et les orientations 4 et 12 de la charte.

Tourisme

Les actions développées par le parc s'inscriront dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable : soutien au réseau Mercantour écotourisme via des actions de formation et l'accompagnement des socio-professionnels pour l'obtention de la marque « esprit parc national », actions de promotion.

Le parc renforcera son lien avec les offices de tourisme et les institutions touristiques intercommunales, départementales et régionales (formations, mise en réseau, relais de la promotion et des informations sur le site du PNM...) et accompagnera les communes dans leur positionnement d'image. Il apportera un appui à la création de produits éco-touristiques : itinéraire prestigieux de randonnée, projet de festival, initiatives des opérateurs du réseau Mercantour Ecotourisme, etc.

La valorisation du futur label UNESCO sera éventuellement envisagée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Sports de nature

La diversité des sports pratiqués ainsi que le nombre de pratiquants tendent à s'accroître. Les conseils départementaux jouent un rôle important de canalisation de ces activités au travers de leurs interventions sur les équipements, la signalétique et l'information sur les sites et conditions de pratiques. Les CDESI sont ainsi des instances essentielles de programmation et d'échange et le parc se fixe pour objectif d'y intensifier sa participation, dans les deux départements.

L'objectif pour la période sera de lancer et d'animer une réflexion interne et avec les partenaires pour élaborer une ligne directrice sur les activités de pleine nature (trails, vol à voile, vtt, vol libre...) tenant compte du caractère du parc et veillant à ne pas banaliser la zone cœur en zone de loisirs indistincte. Un lien sera également fait avec les projets de développement des sports de nature en aire d'adhésion (maison de la Montagne de Saint-Martin-Vésubie, diversification des activités dans les stations, aménagements dans la Gordolasque...).

L'animation du réseau des accompagnateurs en moyenne montagne du Mercantour sera poursuivie avec comme objectif une pratique vertueuse.

En complément, le parc accompagnera les communes et EPCI pour des projets d'accès en transports en commun à des sites naturels (dont ceux en cœur de parc) : appui à la consolidation de la navette du Lauzanier, participation au montage d'un projet de navette vers le col de Salèse, projet de développement du vélo électrique à Sospel ou Roubion. Des financements externes seront nécessaires et seront recherchés par le parc.

En ce qui concerne les pratiques hivernales (ski de randonnée et raquettes), des zones de quiétude pour le tétras-lyre seront mises en place (Objectif IX de la Charte). Pour ce qui concerne les sollicitations relatives à l'organisation de compétitions en cœur de parc, le PNM participera à la sensibilisation des participants, le plus en amont possible, afin de vérifier la compatibilité avec le caractère du parc et les dispositions réglementaires. Le cas échéant, il s'agira de minimiser les dérangements de la faune et les impacts sur les milieux sensibles en modifiant leur organisation et les parcours, et de promouvoir l'organisation alternative en aire d'adhésion chaque fois que cela sera possible.

Stations de ski

Un accompagnement spécifique sera apporté aux communes adhérentes souhaitant travailler en partenariat pour aller vers un développement durable. Ceci permettra une juste valorisation de l'image et de la notoriété du Mercantour adossée à des engagements vers plus de durabilité et de sensibilisation des publics aux patrimoines naturels et culturels du parc.

Un partenariat étroit sera également engagé avec les stations pilotes du Mercantour définie dans le cadre du projet LIFE GypHelp, notamment quant à la visualisation des câbles des remontées mécaniques et autres infrastructures (catex, tyrolienne...).

3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse (équilibre agro-sylvo-cynégétique), la pêche de loisir (hors actions en lien avec les grands prédateurs, décrites à l'activité 2.2)

Un travail important a déjà été amorcé avec les fédérations de pêche et les APPMA sur l'objectif de modification des trajectoires de gestion de certains lacs du cœur de parc (objectif XI de la charte). Ce travail sera poursuivi pendant ce COB afin d'assurer le suivi des effets de l'arrêt de l'alevinage et de développer d'autres actions avec les acteurs de la pêche, notamment pour favoriser cette activité en aire d'adhésion.

Le PNM et la FDC 06 achèvent en janvier 2015 un programme Alcotra qui a permis de diagnostiquer et de restaurer des habitats de reproduction favorables au Tétras-lyre. Ils s'associent également pour la mise en place de certaines zones de quiétude hivernale pour le Tétras-lyre.

Par ailleurs, ils sont associés au travers de la veille sanitaire de la faune sauvage et du Réseau SAGIR. De nombreux comptages (galliformes, chamois, cervidés, ...) sont réalisés en partenariat et la participation du parc sera maintenue si les emplois le permettent.

Enfin, un groupe de travail « ongulés », regroupant FDC 06, administrateurs des sociétés de chasse, ONCFS, ONF et PNM se réunit préalablement à chaque CDCFS pour se concerter quant aux propositions d'attributions au plans de chasse, afin de mieux prendre en compte l'avis de chacun des partenaires. L'objectif en 2015 est de poursuivre ces concertations pour les ongulés, mais également de créer de manière identique un groupe de travail « galliformes », pour discuter des différentes attributions en lien avec les résultats des comptages. Il conviendra aussi d'élargir ce partenariat au département des Alpes-de-Haute-Provence.

3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme (y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité 2.3)

Le parc réalisera des portés à connaissance et formulera des avis sur les PLU des communes, notamment pour l'élaboration du PLU intercommunal de la Métropole Nice Côte-d'Azur.

Dans le cadre des conventions d'application, il accompagnera les communes qui le souhaitent pour les plans de publicité.

Via la convention de PNF avec l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) qui a pour objet « la définition des perspectives d'échanges et d'actions communes pour l'information la sensibilisation et la prise en compte des effets de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne au sein des parcs nationaux, une réflexion sera conduite pour sa mise en œuvre sur le territoire du parc. Des actions de sensibilisation voire de réduction de la pollution lumineuse avec les communes pourraient être conduites dans le cadre des conventions d'application.

Le PNM réfléchira, sur la durée du COB et en fonction de ses moyens, à l'éventualité d'engager une acquisition de compétences et de méthodologie pour travailler sur 2 nouveaux axes :

• préciser la « valeur » des paysages (écologique, esthétique, identitaire y compris au sens économique) en termes de contribution à l'économie locale et d'attraction pour le tourisme ;

 être capable de décrire les dynamiques paysagères (naturelles et anthropiques) pour contribuer (via des avis en amont des choix) à l'élaboration de planifications locales précautionneuses de la « valeur » des paysages. Ceci sera à conduire en prenant en compte les réflexions conduites dans le cadre du groupe de travail inter-parcs sur le changement climatique..

3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale

Des actions conjointes seront réalisées avec les associations œuvrant sur le territoire : comme par exemple AMONT, Eco-musée de la Roudoule, Pays d'art et d'histoire de la Roya-Bevera, PAH Serre-Ponçon Ubaye Durance, Sabença et Musée de l'Ubaye. Pour inscrire ces actions dans la stratégie relative au patrimoine culturel et paysager, des contrats de partenariat pourront être établis avec ces associations et une meilleure articulation avec les actions concertées avec les communes sera recherchée.

Au travers des conventions d'application, le Parc pourra apporter un appui à la restauration d'éléments du patrimoine bâti, comme par exemple les canaux d'irrigation de Valdeblore, la valorisation du canal d'Uvernet ou la restauration de murets de cultures en terrasse. Ces opérations de restauration seront dans la mesure du possible assorties de démarches de formation et de diffusion des savoir-faire auprès des entreprises locales et associations des vallées.

Le Parc recherchera par ailleurs les moyens d'organiser dans le prochain COB, un colloque « développement local PNM » pour valoriser les actions mises en œuvre par les communes du PNM, valoriser l'accompagnement du Parc, la diversité des thèmes et actions et contribuer à faire reconnaître le PNM comme territoire de projet.

3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau (thématique transversale)

Les actions concernant la ressource en eau le sont dans un objectif de préservation et de restauration d'espèces et de milieux. Elles sont à ce titre listées dans le § 2.2. Ces démarches pourront être élargies en aire d'adhésion à la faveur de l'orientation 9 de la charte, notamment pour favoriser la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants.

3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)

Aucune action mobilisant les agents du Parc n'est prévue sur le COB 2015-2017, considérant que l'établissement ne dispose pas aujourd'hui des compétences nécessaires et que cette mesure n'est pas apparue comme une priorité pour cette première période dans les conventions d'application de la charte, quand bien même elle figure dans l'orientation 10. L'incitation à la mobilité douce reste une priorité qui est décrite au § 3.3. sports de nature. Par ailleurs, l'établissement recherchera l'exemplarité pour ses propres bâtiments mais dans la limite de ses moyens financiers.

3-10 Autres accompagnements des acteurs (gestion des déchets, APA, actions en matière de santé, ...)

Aucune action spécifique à ces thématiques sans qu'elle soit isolée des problématiques liées à la protection ou à la valorisation de la biodiversité n'est prévue sur le COB 2015-2017.

FOCUS SPECIFIQUE: La gestion du loup (suivi espèce, constats de prédation, appui au pastoralisme en présence du prédateur)

Constats de prédation du loup sur les troupeaux domestiques réalisés par le PNM sur son territoire :

- 2012 : 532 constats pour 1631 victimes constatées
- 2013 : 459 constats pour 1287 victimes constatées
- 2014 : 472 constats pour 1538 victimes constatées

Moyens en ETPT (incluant les vacations ramenées à des "équivalents ETPT") : 8,72 ETPT

ETPT consacrés à la gestion du loup (6,01 ETPT) :

- coordinateur constats loup (1 ETPT)
- vacataires chargés des constats loup (équivalent de 1,8 ETPT) : le nombre de vacataires recrutés et formés par le PNM est passé de 8 à 16 en 2013
- · saisonniers chargés du loup (suppléant du coordinateur, coordination suivi loup,...) (0,21 ETPT)
- · temps passé par les autres agents :
 - constats/dommages (1 ETPT) incluant notamment le temps passé par les agents des secteurs et par la direction (pilotage, relations avec les éleveurs, organisations professionnelles, services de l'Etat)
 - suivi estival et hivernal loup (2 ETPT)

ETPT consacrés à l'appui au pastoralisme et à la gestion des milieux agropastoraux (2,71 ETPT) :

- appui et conseil technique aux porteurs de projets agropastoraux : 0,31 ETPT
- gestion des milieux agropastoraux : 1,1 ETPT
- planification, études, bilans techniques et financiers agropastoralisme (dont MAET): 1,3 ETPT

Moyens budgétaires consacrés en 2013 (fonctionnement et intervention) : 469,1 K€

- vacataires constats loup (hors plafond d'emploi) : 2 880,5 vacations horaires effectuées par 16 vacataires pour un montant de 75 859 € auquel il faut ajouter le coût du chômage post emploi
- coût en masse salariale (40K€ par agent) + fonctionnement (10K€ par agent) des 6,92 agents permanents ou saisonniers : 346 000 €
- études / programme suivi nocturne attaques loups : 5 000 €
- mesures de soutien au pastoralisme (diagnostics pastoraux, petits matériels, etc) : 20 000 € [nb : ce montant était de 30 000 € en 2012]
- intervention en faveur du pastoralisme (subventions de l'établissement public) : 4 opérations* d'un coût de 183,5 K€ représentant un montant de subventions du PNM de 22 250 € [pour mémoire, en 2012 : 48 100 € de subventions pour 5 opérations* représentant un coût de 315,8 K€]

^{*} subvention au groupement d'employeur GEIQ pastoralisme, améliorations pastorales incluant la réfection ou l'amélioration de cabanes pastorales.

INDICATEURS

Indicateurs globaux 3			
3a : % de mesures (objectifs / orientations), toutes thématiques confondues, ayant donné lieu à au moins un document de mise en œuvre au niveau du programme pluriannuel de la charte.	inconnu¹	30%	40%
3b : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « parc national », tous domaines confondus	10	10	10
3c : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	18,6 %	18,6 %	18,6 %
3d : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	20,90%	20,90%	20,90%
3e : adoption d'une stratégie touristique	élaboration	adoption et mise en œuvre	mise en œuvre

¹ inconnu en raison de l'impossibilité d'assurer le suivi de la charte en 2015. Pour 2016 et 2017, la valeur n'a pas fait l'objet d'une analyse suffisante pour être considérée comme un objectif réaliste. L'analyse sera réalisée à l'issue de la première année, au regard, notamment, de l'élaboration des conventions d'application

4 - FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR LES VISITEURS

Afin de valoriser les travaux menés par le service connaissance et gestion du patrimoine et les services territoriaux auprès des acteurs du territoire et du grand public, une attention particulière sera portée pendant la durée du COB sur la collaboration inter-services.

ACTIVITES

4-1 - Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire

Mise en œuvre de la stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) validée par le conseil d'administration en novembre 2013.

Lancement du nouveau site web dédié à l'EEDD du PNM : www.education.mercantour.eu

Pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 : mise en œuvre du projet pédagogique « Adopte un paysage » (à minima 2 classes/vallées soit 12 classes) ; poursuite d'un travail articulé autour d'un grand projet thématique pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Réalisation du magazine « Gipeto raconte... » à destination des écoles du parc (sa fréquence sera fonction des disponibilités budgétaires).

Mise en application de la doctrine post-charte concernant l'accueil de classes en fonction du type de communes (adhérentes ou non, sur le territoire ou non) : accueil dans les maisons de parc, interventions dans quelques classes du territoire à la demande.

Association du Lycée de la Montagne à certains projets patrimoniaux : restauration du site de la Tournerie (murs en pierres sèches), concours prairies fleuries, vergers conservatoires de Valdeblore, les jeunes Ambassadeurs du Parc.

Développement du partenariat avec l'Education nationale, l'Inspection Académique et les Conseils généraux des deux départements ainsi que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

4-2 - Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire

Effort de communication « pour le territoire » : relais par le Parc des activités réalisées dans les communes adhérentes répondant aux objectifs de la charte, relais par les communes des activités du PNM.

Participation à des événements nationaux (Journées européennes du Patrimoine...) et locaux (Fête du lac d'Allos,...).

Animations estivales tous publics : conférences et accompagnements.

Expositions thématiques dans les Maisons du Parc.

Création d'une collection de dossiers thématiques « Le PNM à la portée de tous ».

Mise en place de formations à destination des acteurs partenaires (AEM, opérateurs du réseau écotourisme, offices de tourisme, hôtesses d'accueil, etc...), agents PNM et saisonniers.

Mise en place et suivi de bases de données internes « animations » et « expositions ».

Sensibilisation lors des manifestations sportives.

Une réflexion sera conduite sur l'opportunité de maintenir la vente en régie avec l'offre actuelle. Celle-ci répond-t-elle à l'attente des clients, ne faut-il pas la renforcer, la mutualiser ou l'externaliser ou au contraire la supprimer, eu égard aux moyens humains qu'il est nécessaire d'y consacrer ?

Public en situation de handicaps : mise à disposition de l'application de randonnée pour non-voyants sur une application mobile pour smartphones et points d'information adaptés (Bayasse, La Cayolle).

La création d'une plate-forme web de découverte du Parc national du Mercantour incluant un outil cartographique interactif et réalisée à partir de l'application openSource Geotrek est envisagée. Le développement de cet outil se fera en partenariat avec le Parc National des Cévennes et le Parc National des Écrins. La technologie Geotrek est celle déjà utilisée en interne pour la gestion des sentiers et la valorisation des itinéraires de randonnées.

Cette plate-forme destinée au grand public aura pour objectif de valoriser tous les dispositifs en place sur le territoire : dispositif d'accueil, dispositif de valorisation des patrimoines, dispositif de découverte douce, Festival Nature, dispositif autour du tourisme durable, etc.

4-3 - Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

Entretien et travaux des 530 km de sentiers inscrits aux PDIPR et leur signalétique avec un effort particulier pour les sites à forte fréquentation, dans la limite des moyens financiers et humains mobilisables.

Finalisation de la mise en place de la muséographie de la Maison du Parc de Tende (2015).

Définition et mise en place d'une politique d'accueil dans les Maisons du Parc, avec notamment le lancement de projets de travaux de rénovation, d'aménagement et de scénographie des espaces d'accueil des Maisons et refuges du Parc, la création d'expositions naturalistes de qualité, la définition du rythme et des modalités d'ouverture.

Recherche de financement et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'accueil des communes adhérentes :

- nouvelle maison du Parc ou point d'information à St Sauveur s/Tinée et en fonction de l'adhésion de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée ;
- maison du Parc de Saint Martin Vésubie : petits travaux de réaménagement intérieur, réalisation d'une muséographie permanente, réfection complète de la salle de projection et structuration d'un poste de travail;
- musée des papillons de La Bollène-Vésubie ;
- mise en valeur d'un sentier de découverte transfrontalier à Sospel;
- aménagements d'espaces parc et de points d'information (Sospel, office du tourisme de la Bollène) ;

- · réflexion sur une nouvelle maison de parc à Barcelonnette conjointement avec la commune et l'office de tourisme en cas d'adhésion.
- · accompagnement de la commune de Colmars dans son projet de création d'un point info nature.

4-4 - Outils de communication

Refonte du site internet, dans le cadre de la démarche lancée en interparcs.

Lien renforcé avec le territoire : réunions locales d'échanges et d'information, information du parc vers les communes sur les projets conduits sur leur territoire.

Alimenter en continu les relais d'information du parc : journalistes, partenaires, opérateurs locaux, communes, etc. au travers d'une newsletter (ou plusieurs, en cours d'évaluation).

Réflexion sur le magazine du parc et mise en oeuvre des mesures décidées en interparcs pour aboutir à un format voire une édition commune. Maintien d'un haut niveau de présence en matière de relations presse et de réseaux sociaux.

INDICATEURS

Indicateurs 4-1			
4-1a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	5,1 %	5,1 %	5,1 %
4-1b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	3,10%	3,10%	3,10%
Indicateurs 4-2			
4-2a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	5,8 %	5,8 %	5,8 %
4-2b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	5,10%	5,10%	5,10%
Indicateurs 4-3			
4-3a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	6 %	6 %	6 %
4-3b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	7,70%	7,70%	7,70%
Indicateurs 4-4			
4-4a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	3,9 %	3,9 %	3,9 %
4-4b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	5,30%	5,30%	5,30%

5 - PILOTER LA POLITIQUE DES PARCS NATIONAUX

ACTIVITES

5-1 - Animation et évaluation de la charte

Le premier objectif sera évidemment la finalisation de l'ensemble des conventions d'application avec les communes adhérentes et leur mise en œuvre. Elles devront être accompagnées d'une réflexion sur le rôle des EPCI et de la définition des partenariats à créer avec eux.

Dès 2015, les règles du nouveau dispositif de subvention aux communes et partenaires seront mises en œuvre pour permettre un cofinancement efficace et prévisible des conventions d'application.

Une information à la demande sera fournie aux communes n'ayant pas adhéré et souhaitant reconsidérer leur choix.

Un accompagnement particulier sera fourni à la commune de Barcelonnette dans sa procédure d'adhésion.

Un autre objectif prioritaire de la période sera la mise en place effective du dispositif d'évaluation de la charte, dont la mise en œuvre de l'observatoire de la charte par le paysage.

Le travail d'identification des sites à enjeux prioritaires permettra de proposer aux élus des projets en priorité sur ces territoires.

L'outil informatique développé en 2014 pour la gestion du temps permettra un suivi en mode projet.

5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Le Parc veillera à sa participation dans les différentes instances décisionnelles contribuant à la préservation des patrimoines et au développement de l'aire d'adhésion (SNB, TVB, réseaux régionaux de gestionnaires d'espaces naturels, énergie-climat...).

Le Parc poursuivra sa participation au sein du réseau régional des espaces naturels (RREN), en contribution technique à défaut d'être financière comme demandée par ce réseau piloté par l'ARPE et la DREAL PACA.

Implication dans la mise en œuvre du SRCE PACA et du PLU Métropole Nice-Côte d'Azur.

5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales

Participation au fonctionnement et à la gestion du GECT (Cf. Focus spécifique ci-après), avec une double évolution en cours dans sa structure puisque le Parco naturale Alpi Marittime devrait prochainement fusionner avec le Parco naturale del Marguareis et devenir un parc national. Participation au Comité technique et au Comité de pilotage du projet de candidature « Les Alpes de la Mer » au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Cf. Focus spécifique ci-après).

Le Parc s'impliquera fortement dans la définition et à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action commun Alpi Marittime – Mercantour. Celui-ci devra tirer parti des leçons apprises au terme de la mise en œuvre du PIT, notamment se concentrer sur les thématiques pour lesquelles de vraies actions transfrontalières sont possibles et favoriser la mise en œuvre conjointe d'actions « de terrain » impliquant le personnel des services territoriaux du Parc.

Participation au réseau alpin des espaces protégés ALPARC.

FOCUS SPECIFIQUE : Le GECT « Parc européen Alpi Marittime-Mercantour »

Les textes relatifs aux groupements européens de coopération territoriale (GECT), destinés à favoriser l'émergence de structures de gestion territoriale transfrontalières ont été adoptés en 2006 par le Parlement européen et le Conseil. Souhaitant de longue date se doter d'un outil de coopération commun pour consolider leur collaboration, le Parc national du Mercantour et le Parco naturale Alpi Marittime ont mis à l'étude la création d'une telle structure dès 2007. Cette réflexion a abouti à l'adoption d'un projet de convention constitutive et de statuts par le conseil d'administration des deux parcs en 2010. La consultation binationale des autorités françaises et italiennes s'est déroulée en 2011 et a conduit à des ajustements dans la formulation des textes fondateurs en 2012, permettant la création administrative du GECT « Parc européen Alpi Marittime-Mercantour » par arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 23 mai 2013.

Le GECT a comme objet de promouvoir et d'animer la coopération transfrontalière entre ses membres, en particulier de porter les nouveaux programmes sur financements européens, de porter la candidature des deux parcs au Patrimoine mondial de l'UNESCO et d'en constituer la structure de gestion du bien.

Le GECT est alternativement présidé, par périodes de 3 ans, par l'un des deux présidents de parc et dirigé par le directeur de l'autre parc.

Le partage des moyens financiers et humains est prévu par un niveau de contribution à égalité pour chacun des parcs.

Le siège du groupement est situé à Tende côté français ce qui confère au GECT un droit français dans sa structure et son organisation, qui est celle d'un syndicat mixte de collectivités. Le comptable public désigné est le Payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La première Assemblée du Groupement s'est tenue à Breil-sur-Roya le 23 novembre 2013.

Il est important de mesurer les conséquences de cette création sur la mise en œuvre des missions fondamentales du Parc, à plusieurs niveaux :

- la nécessité pour le PNM de contribuer à la montée en puissance progressive du groupement, avec des contributions financières et en moyens humains;
- la recherche prioritaire de cofinancements pour le Parc national du Mercantour s'exercera pour une large part par le GECT et n'apparaîtra donc plus dans le budget du PNM à hauteur de la réalité pour l'établissement.

FOCUS SPECIFIQUE: La candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Depuis avril 2013, l'espace « Marittime Mercantour : les Alpes de la Mer » figure sur la liste indicative des Biens de l'État français et de l'État italien en tant que Bien naturel sur les critères géologique, biodiversité et processus écologique.

Sur la période 2015-2017 le PNM et ses partenaires italiens (Parco Alpi Marittime, Parco del Marguareis, Parco Alpi Liguri, Area Protetta Hanbury et Provincia de Impéria) vont s'atteler à l'élaboration du dossier de candidature avec l'objectif d'un dépôt en septembre 2016 pour une présentation par l'État français (ou italien) en 2017.

Ce projet a pour ambition de hisser l'Espace transfrontalier au plus haut niveau d'exigence et de reconnaissance internationale. Il engage le PNM dans une dynamique territoriale et répond à l'orientation 8 de la charte. Au-delà, cette candidature impactera les principales orientations de la charte puisqu'il s'agit de préserver ce patrimoine transfrontalier d'excellence tout en impulsant des actions d'éducation à l'environnement, de valorisation et de développement durable.

La démarche de candidature est complexe et doit suivre plusieurs étapes définies par l'UNESCO. Celles-ci sont précisées dans une annexe au présent document,

INDICATEURS

Indicateurs 5-1			
5-1a: % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux (temps de négociation + mise en œuvre + suivi)	6,2 %	6,2 %	6,2 %
5-1b : mise en œuvre de l'évaluation des chartes (déploiement EVA et remplissage des données)	test d'EVA sur 2 projets européens	déploiement d'EVA à d'autres projets et à la Charte si la charge UNESCO le permet	finalisation du déploiement d'EVA

6 - GERER L'ETABLISSEMENT PUBLIC

ACTIVITES

6-1 - Management général

La plupart des instances du Parc ont bien fonctionné depuis leur redéfinition par le décret de 2009. La période 2015-2017 doit viser à ce que chacune des quatre commissions (Agriculture durable, Environnement et forêt, Éducation à l'environnement, Tourisme et culture) se réunisse au moins une fois par an, ainsi que la session plénière du CESC. Ces commissions doivent contribuer de façon visible aux réflexions du Parc et contribuer à la définition des positions du Conseil d'administration.

6-2 - Gestion financière

L'établissement apportera une attention particulière à l'élaboration et au suivi de ses budgets et comptes financiers, à la gestion de sa trésorerie, à la comptabilité analytique et au contrôle interne.

- Le suivi en AE/CP des dépenses de l'Etat en prévision de passage en GBCP devra permettre à l'établissement de renforcer le pilotage pluriannuel de ses crédits.
- Le rachat de l'ensemble du parc automobile doit s'achever en 2016, permettant ainsi de faire une économie substantielle sur le coût de location et de remise en état des véhicules précédemment loués.
- Il en est de même d'un suivi plus strict de l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant par le biais de renégociation des marchés publics, par exemple pour le voyagiste ou les fournitures administratives, l'utilisation plus fréquente des plateformes communes type UGAP ou le suivi rapproché des principaux postes (par exemple fournitures administratives ou téléphonie mobile).
- La montée en puissance du GECT sur une nomenclature différente de celle de l'établissement va avoir un impact fort sur le secrétariat général qui devra donc rester investi sur deux structures de nature différente, qu'il s'agisse du suivi budgétaire et comptable mais également des marchés publics ou autres opérations, les règles de droit français s'appliquant à tous les actes du GECT.
- La recherche de nouvelles ressources financières devient en outre une priorité pour l'établissement.

6-3 - Fonctionnement général de l'établissement

Les postes de dépenses les plus importants feront l'objet de renégociation en interne et en externe. Pour les véhicules, le rachat intégral des véhicules actuellement en contrat de location longue durée doit s'achever en 2016, permettant ainsi de faire une économie substantielle sur le coût de location proprement dit mais également sur le coût lié à leur remise en état avant reprise. La montée en puissance de la visioconférence, désormais installée dans toutes les unités de travail, doit également permettre de réduire ce poste, ainsi que le risque routier pour les agents. A noter toutefois que la fusion de certains secteurs engendrera des déplacements supplémentaires.

Les frais de déplacement seront également pilotés de façon plus stricte en affinant le principe d'un plafond individuel par catégorie de métier mais également par la passation d'un nouveau marché concernant le voyagiste dans le cade d'un accord cadre interministériel.

Il en est de même pour la plupart des dépenses de fonctionnement qui font l'objet d'un tableau de « reporting » régulier envoyé par le secrétariat général à l'ensemble des services afin de les alerter sur les niveaux atteints.

Le principal projet immobilier sur la période sera la rénovation du siège du Parc national, à Nice, prévue sur 2015 et 2016. Les objectifs en la matière seront d'une part d'assurer un suivi rigoureux du chantier pour en maîtriser les coûts et la durée et d'autre part, de minimiser la gêne occasionnée aux agents par les travaux et enfin, de valoriser le résultat auprès des administrateurs et des partenaires du Parc.

Cette réhabilitation du siège aura un impact sur le fonctionnement et la mise en œuvre des missions de l'Etablissement en raison de :

- 5 jours / agents pour les 2 déménagements et installation ;
- · les réunions du groupe projet ;
- la forte mobilisation nécessaire du service Secrétariat général pour l'élaboration et le suivi de tout le chantier.

Par ailleurs la mise en place des services territoriaux avec le regroupement Ubaye-Verdon et la fusion des deux secteurs de la Tinée, nécessite un effort de l'établissement pour améliorer la fonctionnalité de ses implantations territoriales, avec un programme immobilier en conséquence (aménagement de locaux).

6-4 - Gestion des ressources humaines

La mise en œuvre complète au terme du COB de l'organisation cible approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2013 sera un objectif. Le déploiement de ce nouveau schéma étant bien avancé à la fin 2014, une première évaluation de ses résultats pourra être réalisée en 2017. Les procédures de dialogue social propres à la démarche d'organisation cible (information systématique du CT, CHSCT, cellule d'écoute) seront maintenus, à un rythme adapté aux besoins. Un bilan de la réorganisation cible sur l'efficacité et le bien être des agents sera réalisé fin 2016. L'effort de formation sur les nouveaux enjeux et les nouveaux métiers du Parc sera poursuivi, particulièrement pour les agents dont les fiches de poste auront évolué du fait de la mise en œuvre de la nouvelle organisation ou qui auront pris de nouvelles fonctions dans ce cadre.

INDICATEURS

Indicateurs 6-1 et 6-2			
6-1a : Taux de présence féminine dans le conseil d'administration de l'EP	suivi	suivi	suivi
6-2a : Nombre de projets structurants portés par l'EPPN ayant fait l'objet d'un cofinancement public : PO FEDER/FSE; PDR FEADER, PO FEAMP, LIFE+, CPER, CT, EP locaux, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires,	suivi	suivi	suivi
6-2b : Nombre de projets structurants associant l'EPPN et ayant fait l'objet d'un cofinancement public : PO FEDER/FSE; PDR FEADER, PO FEAMP, LIFE+, CPER, CT, EP locaux, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires,	suivi	suivi	suivi
6-2c : : Nombre de projets structurants portés par l'EPPN ayant fait l'objet d'un cofinancement privé	suivi	suivi	suivi
6-2d : Nombre de projets structurants associant l'EPPN et ayant fait l'objet d'un cofinancement privé	suivi	suivi	suivi
6-2e : Part du financement des PN émanant de fonds privés , budgété sur les comptes de l'établissement avec détail par source de financement (source = compte financier)	suivi	suivi	suivi
6-2f : Mise en place d'une comptabilité analytique d'ici à 2017	suivi	suivi	suivi
Indicateur 6-3			
6-3a :Part des crédits de fonctionnement consacrés aux charges de structure (sélection de comptes de classe 6 : 606, 613, 624, 625, 626, 628.	16,80%	16,80%	16,80%
Indicateur 6-4			
6-4a : Nombre d'ETP mutualisés (+ gain opéré en descriptif)	suivi	suivi	suivi

ANNEXE

TERRITOIRE CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La démarche de candidature est complexe et doit suivre les étapes définies par l'UNESCO, à savoir successivement :

- · caractériser la valeur universelle exceptionnelle ;
- · déterminer les caractéristiques pertinentes ;
- · évaluer l'intégrité du bien ;
- · déterminer les critères correspondants ;
- réaliser une analyse comparative ;
- · définir les limites appropriées ;
- évaluer les protections nécessaires ;
- · définir un plan de gestion pour le bien proposé.

Cela se traduira par :

- 1. Acquisition de connaissances scientifiques et cartographique
 - o études géologiques et tectoniques :
 - réalisation d'une carte géologique sur l'ensemble du territoire ;
 - démonstration scientifique de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien ;
 - o études sur la composante biologique :
 - réalisation des cartes des habitats ;
 - mise en valeur des processus évolutifs ;
 - définition de valeur patrimoniale des espèces floristiques et faunistiques ;
 - Traitement par système d'information géographique des relations entre l'histoire géologique et biologique;
 - o Harmonisation des données entre les différents partenaires, traitement et diffusion.

L'ensemble de ces études sera possible grâce à la signature d'une convention de partenariat entre le GECT, porteur de la candidature, et les Universités françaises et italiennes. L'ATBI (inventaire biologique généralisé) constitue une base importante d'informations à exploiter.

2. Stratégie de communication et d'appropriation du projet

Un projet de classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO doit traduire une volonté du territoire candidat. La démarche suppose donc une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, mais aussi le soutien des Communes, Départements, Régions et des instances nationales. On peut retenir quatre grands axes :

- o développement d'une base photographique partagée ;
- o création d'outils de communication adaptés aux besoins spécifiques des territoires et des publics ;

- actions locales favorisant l'appropriation de ce projet;
- o événementiel autour de la candidature.

3. Élaboration d'un Plan de gestion du Bien

L'esprit de la convention du patrimoine mondial est de protéger des valeurs universelles exceptionnelles pour les générations futures. Le Plan de gestion est donc un élément fondamental et la constitution du GECT entre les deux Parcs est un argument fort de la candidature. Les actions suivantes seront à conduire :

- o analyse des statuts de protection des différents espaces et propositions d'amélioration ;
- o identification des menaces potentielles ;
- o proposition d'une stratégie globale de gestion.
- 4. Rédaction du dossier de candidature selon le modèle de présentation officielle pour les propositions d'inscription, défini par l'UNESCO

5. Gouvernance et recherche de financements

Ce projet inscrit le PNM dans un nouvelle logique d'action basée sur un gouvernance transfrontalière et une forte mutualisation avec des tiers. Un Copil transfrontalier a été instauré regroupant les Présidents des 6 organismes co-candidats. Il définit le programme d'actions et la programmation financière qui sont mises en œuvre par un Comité technique composé des Directeurs. Une coordination est assurée avec le Conseil Scientifique Transfrontalier.

Durant la période 2015/17 de nombreuses réunions de ces instances seront programmées sous la coordination générale du GECT. Les financement sont acquis pour 2015 par les subventions des Départements 04 et 06, de la Région PACA, de l'Europe (programme Alcotra), de la Principauté de Monaco et de la Fondation Prince Albert II de Monaco qui soutiennent fortement la candidature. La réponse d'autres mécènes privés est attendue. Le PNM devra continuer son effort dans la recherche de financements externes pour les années 2016/17.



Organigramme - 1er trimestre 2015

Conseiller de prévention

- Jean-Yvés BIANCHERI 34 - 50 33 34 75 43 - 64 54 57 57 64

Direction

- Directeur : Alain BRANDEIS
- Directeur adjoint : Laurent SCHEYER
- Assistantes Nice : Isabelle SALDO-ROCCHIA Christiane GIORDAN
- Déléguée du Directeur Alpes Haute Provence : Christine MICHIELS
- Assistante Digne (04) : Florence MARECHAL (80%)

Cellule strategie territoriale

- Chargée de mission Ingénierie financière, GECT : Violaine TIRONI
- Chargée de mission évaluation environnementale, polices administrative et judiciaire : Marie-Claire RÉGNIER

Conseil d'Administration

- Président : Fernand BLANCHI

Vice-Présidents : Christian ESTROSI, Jean-Claude MICHEL

Secrétariat général

Secrétaire général : Pierre SCHIES

Pôle ressources humaines

- Responsable : Marie-Christine MICHEL
- Assistante RH: Danielle LALAAS

- Responsable : Sandra BOYER-BALLESTER
- Assistants gestion financière, comptabilité : Cédric GILLES, Raouia JAMAI, Takfa HILMI (à compter du 1 mars 2015)

Pôle logistique / immobilier

- Responsable : Jean-Yves BIANCHERI
- Techniciens logistique : Jean-Louis COSSA ; Ludovic SAI

Conseil Scientifique

- Président : Raphaël LARRERE

Service Connaissance et Gestion du Patrimoine

- Chef de service : Nathalie SIEFERT
- Assistante: Yvette TRUCH!
- Chargée de mission agro-pastoralisme : Cécile MEYER
- Agent mission loup, coordinateur constats : Gérard MILLISCHER
- Technicien protocoles faune, habitats : Daniel DEMONTOUX
- Chargée de mission forêts, milieux aquatiques : Claire CRASSOUS
- Chargée de mission partenariats scientifiques : Marie-France LECCIA
- Technicien flore, habitats: Monique PERFUS
- Chargée de mission faune cynégétique, loup : Marie CANUT
- Chargée de mission culture : Isabelle LHOMMEDET THE - CAL COL CAL TO 14 - DE 14 DE 34 Z

Conseil Économique, Social et Culturel

- Président : Xxxx XXXX
- Présidents des commissions :
- Agriculture durable : Michel DESSUS - Forêt, environnement : Paul BURRO
- Tourisme, activités de pleine nature, culture : Magali SURLE-
- Education à l'environnement : Gérard CHEVAL

Service Sensibilisation et Valorisation du Territoire

- Chef de service : Florent FAVIER
- Assistante : Valérie BOUDOUT
- Chargée de mission pédagogie : Elena MASELLI
- Animatrices pédagogie : Laurence CABOUFIGUE, Isabelle
- GUICHARD, Céline WINSCHEL (35%)
- Chargé de mission communication / APN: Emmanuel GASTAUD
- Technicien sentiers, signalétique : Jean-Marc CULOTTA
- Chargée de mission tourisme : Florence COUZINET
- Chargé de mission web / infographie : Mathieu ANCELY
- Gestionnaire photothèque / Régie : Eric LEBOUTEILLER

Cellule Système d'Information

- Responsable cellule : Samuel PRIOU
- Géomaticien : Thomas LEBARD (50%)
- Gestionnaire informatique, téléphonie : Jean-Marc GIOANNI

Roya-Bévéra A compter du 1 mars 2015

Tel -04 93 04 67 00

- Chef de service : Aurélien COLLENOT (à compter du 1 mars 2015)
- Chef de secteur (Adjoint au chef de service à compter du 1 mars 2015) : Emmanuel (CARDO
- Technicien: Thomas LEBARD (50%).
- Gardes-moniteurs : Laurent MALTHIEUX, Stéphane COMBEAUD. Laurent GAILLARD, Laurent ZIMMERMANN, Jean-Pierre BERGEON
- Assistante / Accueil Maison de Parc : Emilie GIORDANO

- Chef de service : Albin LIBORIO
- Adjoint au chef de service : Christophe GORGERAT
- Gardes-moniteurs : Marion BENSA, Jean-Paul MANDINE, Laurent MARTIN-DHERMONT
- Agent d'exploitation : Marc EVENOT
- Animation / Accueil Maison de Parc : Laurence CABOUFIGUE, Isabelle GUICHARD, Céline WINSCHEL (35%)

Service territorial Tinée - Chef de service : Nadège GRANDNE - Tel. : 06 14 06 26 85

Haute-Tinée Tél.: 04 93 02 42 27

- Chef de secteur (par intérim) : Anthony TURPAUD Gardes-moniteurs : Xavier BONNET, Hervé BROSIUS, Olivier
- MONTIGNY - Assistante / Accueil Maison de Parc : Evelyne CLEMENT (40%)

Movenne-Tinée Tél.: 04 93 02 01 63

- Chef de secteur : Philippe PIERINI
- Gardes-moniteurs: Patrick ARSAN, Olivier LAURENT, Ludovic LUBET
- Agent d'exploitation : Jean-Michel GUSMEROU
- Assistante : Evelyne CLEMENT (40%)

- Chef de service : Sylvain CRISTINI
- Adioint au chef de service : Jean-Luc PARDI (à compter du 1 mars
- Gardes-moniteurs : Patrick ORMEA, Philippe ARCHIMBAUD, Franck GUIGO, Raphael RIVIERE
- Assistante / Accueil maison de parc : Barbara BIANCO

Service territorial Ubaye - Verdon -Chef de service : Xavier FRIBDURG - Tél : 06 14 06 35 69

- Assistant : Jean-François CATY

Tél.: 04 92 81 21 31

- Chef d'antenne, Adjoint au chef de service : Ludovic KLEIN Gardes-moniteurs: François BRETON, Jean-Luc DUNAND, Christian JOULOT, Georges LOMBARD, Guy REBATTU
- Agents d'exploitation : Didier WARNET, Bernard POINTU

Antenne Haut-Verdon

- Tél : 04 92 83 04 18
- Chef d'antenne, Adioint au chef de service ; Julien CHARRON (80%) Gardes-moniteurs : Sylvie CLAUDON (80%), Jean-Louis MICHEL
- (50%), Christophe GIRARDON
- Assistante : Sandy LANTELME (50%)

Antenne Ubaye

SYNOPTIQUE DES MESURES DE LA CHARTE

LES OBJECTIFS, ACTIONS CONTRACTUELLES ET MODALITES DE LA REGLEMENTATION POUR LE CŒUR

Axe stratégique / objectif / action contractuelle / modalité de la réglementation	Territoires d'application spécifique
Faire du cœur un espace d'exception pour l'accueil et la sensibilisation du public et pour le suivi des chang	ements globaux
Objectif I: Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration Action contractuelle 1 - Faire partager le patrimoine protégé du cœur de parc Action contractuelle 2 - Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur le site Action contractuelle 3 - Sensibiliser les visiteurs et les pratiquants des activités de loisirs	Tout le coeur
Objectif II : Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur Action contractuelle 4 - Promouvoir l'éco-responsabilité pour les travaux autorisés en cœur Action contractuelle 5 - Encourager les certifications pour les activités s'exerçant dans le cœur Action contractuelle 6 - Rechercher des alternatives à l'accès automobile dans le cœur	Tout le coeur
Objectif III : Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne Action contractuelle 7 - Constituer des dossiers de création des réserves permettant d'engager la concertation	Espaces à vocation dominante naturelle

Axe stratégique / objectif / action contractuelle / modalité de la réglementation	Territoires d'application spécifique
Protéger la variété exceptionnelle des paysages pour le bénéfice de tous	
Objectif IV : Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets — les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux Action contractuelle 8 - Mettre en œuvre un observatoire du paysage et en valoriser les résultats	Tout le coeur
Objectif V : Mettre en valeur les sites remarquables du cœur de parc Action contractuelle 9 - Expérimenter des démarches de gestion concertée de type « grand site »	Sites paysagers et culturels remarquables
Objectif VI: Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits Action contractuelle 10 - Créer les conditions d'un entretien régulier des paysages construits et conduire leur restauration lorsque cela est possible	Paysages construits
Préserver la richesse de la flore, la diversité des espèces animales et respecter le fonctionnement des éco	osystèmes
Objectif VII : Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques	Tout le coeur
Objectif VIII: Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire Action contractuelle 11 - Assurer une gestion équilibrée et concertée du domaine pastoral par la concertation avec les propriétaires fonciers et les éleveurs Action contractuelle 12 - Favoriser l'utilisation pastorale raisonnée des pelouses sèches sur calcaire Action contractuelle 13 - Favoriser la modernisation des infrastructures pastorales Action contractuelle 14 - Mettre en place un réseau d'alpages de référence	Espaces à vocation dominante pastorale
Objectif IX : Maintenir ou restaurer l'habitat du Tétras-lyre Action contractuelle 15 - Encourager les usages pastoraux favorables à la qualité de l'habitat du Tétras-lyre	Espaces à vocation dominante pastorale, Paysages construits
Objectif X : Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière	Espaces à vocation dominante forestière
Action contractuelle 16 - Mettre en place un dialogue entre propriétaires, gestionnaires et établissement du parc sur la gestion forestière en cœur Action contractuelle 17 - Sensibiliser les visiteurs à la naturalité des paysages forestiers et à l'importance patrimoniale des forêts anciennes	

Axe stratégique / objectif / action contractuelle / modalité de la réglementation	Territoires d'application spécifique
Objectif XI: Préserver les milieux aquatiques: maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine Action contractuelle 18 - Mettre en place un programme de science participative pour contribuer à la restauration du fonctionnement naturel de certains lacs Action contractuelle 19 - Mettre en œuvre une restauration active de zones humides altérées	Milieux aquatiques patrimoniaux
Assurer la conservation des espèces emblématiques	
Objectif XII : Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes, Saxifrage à fleurs nombreuses	Tout le coeur
Objectif XIII : Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu Action contractuelle 20 - Sensibiliser aux rôles écologiques et à la fragilité des grands rapaces	Tout le coeur
Objectif XIV : Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver les dynamiques de population naturelles Action contractuelle 21 - Expérimenter des modes de facilitation de la coexistence entre élevage et présence du loup	Espaces à vocation dominante pastorale
Protéger l'héritage culturel	
Objectif XV : Limiter la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles	Vallée des Merveilles
Objectif XVI: Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens Action contractuelle 22 - Sensibiliser les visiteurs à la valeur du patrimoine militaire, des frontières et des chemins anciens	Tout le coeur
Objectif XVII: Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti Action contractuelle 23 - Aider à la restauration du patrimoine bâti en dehors des hameaux en tenant compte de l'histoire du bâtiment Action contractuelle 24 - Aider à l'aménagement des villages et hameaux du cœur dans le respect de leur cachet et de l'environnement	Villages et hameaux Périmètre sur plan cadastral présenté en annexe 4
Modalité 1 – introduction d'animaux non domestiques, de chiens et de végétaux Modalité 2 – atteinte aux patrimoines, détention ou transport, emport en dehors du cœur, mise en vente, vente et achat d'éléments du patrimoine naturel, culturel et historique Modalité 3 – bruit Modalité 4 – inscriptions, signes ou dessins	De manière générale, tout le coeur
Modalité 5 – usage du feu Modalité 6 – ordures, déchets et autres matériaux Modalité 7 – éclairage artificiel	sauf certains modalités qui en concernent une partie spécifique

Axe stratégique / objectif / action contractuelle / modalité de la réglementation	Territoires d'application spécifique
Modalité 8 – régulation ou destruction d'espèces	
Modalité 9 – régulation ou élimination d'espèces surabondantes ou envahissantes	
Modalité 10 – mesures d'effarouchement de grands prédateurs	
Modalité 11 – mesures conservatoires et connaissance du patrimoine naturel	
Modalité 12 – renforcement de populations et réintroduction d'espèces	1
Modalité 13 – travaux, constructions et installations	1
Modalité 14 – travaux, constructions et installations pouvant être autorisés par le directeur	
Modalité 15 – travaux, constructions et installations nécessaires à la sécurité civile	1
Modalité 16 – travaux, constructions et installations relatifs aux captages d'alimentation en eau potable	1
Modalité 17 – travaux, constructions et installations relatifs à l'agriculture, au pastoralisme et à la foresterie	
Modalité 18 – travaux, constructions et installations relatifs à une activité autorisée	
Modalité 19 – travaux, constructions et installations relatifs aux missions scientifiques	1 7
Modalité 20 – travaux, constructions et installations relatifs aux équipements d'intérêt général	
Modalité 21 – travaux, constructions et installations pour l'aménagement et l'entretien des espaces, sites et itinéraires destinés à la pratique des sports et loisirs de nature non motorisés	
Modalité 22 – travaux, constructions et installations relatifs à un élément du patrimoine bâti constitutif du caractère du parc	
Modalité 23 – travaux, constructions et installations relatifs à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation	
Modalité 24 – pêche	l l
Modalité 25 – activités agricoles ou pastorales	
Modalité 26 – activités commerciales et artisanales	
Modalité 27 – activités hydroélectriques	
Modalité 28 – circulation motorisée	
Modalité 29 – survol	
Modalité 30 – campement et au bivouac	·
Modalité 31 – accès, circulation et stationnement des personnes, des animaux domestiques et des véhicules non motorisés]
Modalité 32 – manifestations publiques	
Modalité 33 – activités sportives et de loisirs]
Modalité 34 – prise de vue et de son	
Modalité 35 – travaux et activités forestières	
Modalité 36 – personnes exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière	
Modalité 37 – activités de secours, de sécurité civile, de police et de douanes	

LES ORIENTATIONS ET MESURES POUR L'AIRE D'ADHÉSION

Axe stratégique / orientation / mesure	Territoires d'application spécifique
Pour un patrimoine préservé et valorisé	
Orientation 1: Prendre soin des paysages	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 1 - Intégrer les enjeux paysagers dans une démarche de territoire	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 2 - Préserver les châtaigneraies et les oliveraies	Châtaigneraies et oliveraies
Mesure 3 - Maintenir les paysages ouverts en vallée	Epaces ouverts en vallée
Mesure 4 - Mettre en valeur les villages et les hameaux	Villages et hameaux
Mesure 5 - Gérer les sites paysagers remarquables	Sites paysagers remarquables
Mesure 6 - Résorber les points noirs paysagers	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 7 - Requalifier les cols routiers, notamment les cols transfrontaliers	Cols routiers
Orientation 2 : Préserver les milieux naturels et les espèces	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 8 - Approfondir et partager la connaissance des milieux naturels et des espèces	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 9 - Soutenir la gestion des sites naturels de grande valeur écologique	Espaces à vocation dominante naturelle
Mesure 10 - Accompagner la gestion cynégétique de la faune sauvage	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 11 - Améliorer la tranquillité des sites et la compatibilité des usages en régulant la circulation sur certaines voies	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 12 - Soutenir les initiatives de tiers visant à préserver la biodiversité sur le territoire	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 3 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 13 - Participer à l'acquisition de connaissances pour une meilleure compréhension de l'héritage culturel	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 14 - Transmettre et valoriser les connaissances pour faire de l'aire d'adhésion un espace de découverte culturelle	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 15 - Soutenir des opérations de restauration du patrimoine bâti	Sites culturels remarquables
Mesure 16 - Accompagner les évolutions architecturales dans le respect de l'identité du territoire	Toute l'aire d'adhésion
Vers un développement économique durable et une haute qualité de v	<i>i</i> ie
Orientation 4: Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 17 - Intensifier la coopération entre les acteurs du tourisme	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 18 - Mettre en scène les patrimoines naturels et culturels	Toute l'aire d'adhésion

Axe stratégique / orientation / mesure	Territoires d'application spécifique
Mesure 19 - Accompagner les professionnels du tourisme dans une démarche « qualité Mercantour »	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 20 - Affirmer un positionnement « territoire d'écotourisme »	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 21 - Développer les activités de pleine nature et le tourisme itinérant	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 22 - Cibler la clientèle des jeunes	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 23 – Soutenir les démarches « Tourisme et Handicap »	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 24 - Accompagner les stations de montagne vers un développement durable	Domaines skiables des stations de montagne
Mesure 25 - Soutenir le développement et la diversification des activités nordiques	Sites nordiques
Mesure 26 - Promouvoir les destinations « Mercantour» et « Alpi Maritime-Mercantour »	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 5 : Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 27 - Préserver les terres agricoles et améliorer les infrastructures agropastorales	Espaces à vocation dominante agropastorale
Mesure 28 - Soutenir la diversification des productions et promouvoir des activités agricoles favorisant la biodiversité	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 29 - Soutenir la structuration des agriculteurs locaux et reconnaître leur contribution à la qualité du territoire	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 30 - Gérer les espaces associés aux activités agropastorales	Espaces à vocation dominante agropastorale et alpages
Orientation 6 : Valoriser durablement les ressources forestières	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 31 - Soutenir les démarches de gestion forestière durable	Espaces à vocation dominante forestière
Mesure 32 - Favoriser le développement de la filière bois-énergie sur le territoire pour répondre aux besoins de ses habitants	Espaces à vocation dominante forestière Espaces à vocation dominante agropastorale-zones basses-concernés par des opérations d'ouverture de milieux
Mesure 33 - Promouvoir l'usage du bois éco-matériau	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 7 : Conforter l'artisanat local	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 34 - Identifier, conserver et promouvoir les savoir-faire locaux	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 35 - Accompagner les artisans engagés dans une démarche environnementale	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 8 : Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés	Toute l'aire d'adhésion

Axe stratégique / orientation / mesure	Territoires d'application spécifique
Mesure 36 - Intensifier la coopération avec le Parco naturale Alpi Martittime	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 37 - Développer les échanges avec d'autres territoires	Toute l'aire d'adhésion
Vers l'excellence environnementale	
Orientation 9: Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 38 - Aider les acteurs de la charte à maintenir un haut niveau de qualité des eaux	Cours d'eau principaux et milieux aquatiques patrimoniaux
Mesure 39 - Accompagner les initiatives d'économie d'eau	Cours d'eau principaux
Mesure 40 - Soutenir les initiatives de préservation des cours d'eau en très bon état écologique et de protection des milieux aquatiques	Cours d'eau principaux et milieux patrimoniaux
Mesure 41 - Favoriser une gestion concertée des hauts bassins versants	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 10 : Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 42 - Soutenir les initiatives de maîtrise de l'énergie	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 43 - Encourager le développement des énergies renouvelables dans le respect des paysages et des milieux naturels	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 44 - Sensibiliser et informer sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 11 : Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 45 - Construire une politique partagée d'éducation à l'environnement et au développement durable et favoriser les partenariats	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 46 - Développer des outils innovants pour l'éducation à l'environnement et au développement durable	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 47 - Développer les comportements écocitoyens	Toute l'aire d'adhésion
Orientation 12 : Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 48 - Mettre à disposition des pratiquants des infrastructures de qualité	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 49 - Mettre en réseau les acteurs des sports de pleine nature	Toute l'aire d'adhésion
Mesure 50 - Soutenir et promouvoir les activités de pleine de nature respectueuses de l'environnement et des autres usagers	Toute l'aire d'adhésion

SIGNATURES

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Le directeur de l'établissement public du parc national du Mercantour Le Directeur-Adjoint du Parc National du Mercantour Laurent SCHEYER Ségolène ROYAL Le président du Conseil d'administration de l'établissement public Le commissaire du gouvernement, préfet des Alpes-Maritimes du parc national du Mercantour Le Préfet des Alpes-Maritimes **DTION-G 3542 Adolphe COLRAT** Ch.A. GINESY